

**SAVARIA CORPORATION
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AUX 31 DÉCEMBRE 2015 ET 2014**

| TABLE DES MATIÈRES | PAGE |
|--|-------------|
| RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS..... | 1 |
| RAPPORT DES AUDITEURS..... | 2 |
| ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS | |
| États consolidés de la situation financière..... | 4 |
| États consolidés du résultat global..... | 5 |
| État consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice clos le 31 décembre 2014..... | 6 |
| État consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice clos le 31 décembre 2015..... | 7 |
| États consolidés des flux de trésorerie..... | 8 |
| Notes aux états financiers consolidés..... | 9 |

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés ci-joints de **SAVARIA CORPORATION** (la « société ») sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Ces états financiers consolidés ont été dressés par la direction selon les Normes internationales d'information financière et comportent nécessairement certains montants qui sont fondés sur les estimations les plus probables et des jugements faits par la direction.

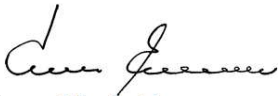
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la société s'est dotée de systèmes de contrôles internes et a établi des politiques et procédés adaptés à l'industrie dans laquelle elle évolue. Ces systèmes ont pour objet de fournir un degré raisonnable de certitude que l'information financière est pertinente, fiable et exacte et que l'actif de la société est correctement comptabilisé et bien protégé.

Le Conseil d'administration doit s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et qu'il est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés. Le Comité d'audit rencontre périodiquement la direction afin de discuter des contrôles internes exercés sur le processus de présentation de l'information financière, ainsi que des questions de présentation de l'information financière. Le Comité examine également les états financiers consolidés annuels et le rapport des auditeurs indépendants, et fait part de ses constatations au Conseil d'administration lorsque ce dernier approuve la publication des états financiers consolidés à l'intention des actionnaires. Les auditeurs désignés par les actionnaires peuvent à leur gré rencontrer le Comité d'audit, en présence ou en l'absence de la direction.

Les présents états financiers consolidés aux 31 décembre 2015 et 2014 et pour les exercices clos à ces dates ont été audités par les auditeurs désignés par les actionnaires, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.



Marcel Bourassa
Le président du conseil et chef de la direction



Jean-Marie Bourassa CPA, CA
Le chef de la direction financière

Laval (Québec) Canada
Le 10 mars 2016



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG, Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3
Canada

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Savaria Corporation

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Savaria Corporation, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, les états consolidés du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Savaria Corporation au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

*KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.**

Le 10 mars 2016

Montréal, Canada

SAVARIA CORPORATION
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Aux 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars)

| | Note | 2015 | 2014 |
|---|------|------------------|------------------|
| Actifs | | | |
| Actifs courants | | | |
| Trésorerie | 5 | 29 707 \$ | 16 280 \$ |
| Créances et autres débiteurs | 6 | 12 878 | 12 168 |
| Partie courante des prêts à long terme | | 14 | 99 |
| Créances de crédits d'impôt | | 130 | 264 |
| Stocks | 7 | 18 111 | 16 694 |
| Charges payées d'avance | | 717 | 635 |
| Total des actifs courants | | 61 557 | 46 140 |
| Actifs non courants | | | |
| Prêts à long terme | | 37 | 64 |
| Immobilisations corporelles | 8 | 18 389 | 12 122 |
| Immobilisations incorporelles | 9 | 2 689 | 2 661 |
| Goodwill | 10 | 7 485 | 7 253 |
| Dépôt sur acquisition d'immobilisations corporelles | | 106 | 23 |
| Actifs d'impôt différé | 19 | 5 422 | 3 157 |
| Total des actifs non courants | | 34 128 | 25 280 |
| Total des actifs | | 95 685 \$ | 71 420 \$ |
| Passifs | | | |
| Passifs courants | | | |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 12 | 11 140 \$ | 9 677 \$ |
| Passifs d'impôts exigibles | | 1 440 | 1 198 |
| Produits différés | | 2 680 | 2 045 |
| Instruments financiers dérivés | 23 | 5 812 | 2 295 |
| Partie courante de la dette à long terme | 13 | 2 980 | 2 833 |
| Provision pour garantie | 14 | 477 | 454 |
| Total des passifs courants | | 24 529 | 18 502 |
| Passifs non courants | | | |
| Dette à long terme | 13 | 14 272 | 12 521 |
| Provision pour garantie | 14 | 720 | 681 |
| Instruments financiers dérivés | 23 | 6 723 | 2 991 |
| Passifs d'impôt différé | 19 | 228 | 269 |
| Total des passifs non courants | | 21 943 | 16 462 |
| Total des passifs | | 46 472 | 34 964 |
| Capitaux propres | | | |
| Capital-actions et bons de souscription | 15 | 47 878 | 33 268 |
| Surplus d'apport | | 2 265 | 2 042 |
| Cumul des autres éléments du résultat global | | (8 548) | (3 564) |
| Résultats non distribués | | 7 618 | 4 710 |
| Total des capitaux propres | | 49 213 | 36 456 |
| Total des passifs et des capitaux propres | | 95 685 \$ | 71 420 \$ |

Les notes aux pages 9 à 47 font partie intégrante des états financiers consolidés et audités.

SAVARIA CORPORATION
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL
Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

| | Note | 2015 | 2014 |
|---|------|------------------|-----------|
| Ventes | 16 | 95 263 \$ | 82 909 \$ |
| Coût des ventes | | (65 686) | (57 589) |
| Marge brute | | 29 577 | 25 320 |
| Charges opérationnelles | | | |
| Frais d'administration | | (8 118) | (7 293) |
| Frais de vente | | (7 420) | (6 486) |
| Frais d'ingénierie | | (2 129) | (2 127) |
| Frais de recherche et développement | | (531) | (659) |
| | | (18 198) | (16 565) |
| Autres produits | | 26 | 10 |
| Résultat opérationnel | | 11 405 | 8 765 |
| Produits financiers | 18 | 1 576 | 777 |
| Charges financières | 18 | (749) | (750) |
| Produits financiers nets | | 827 | 27 |
| Résultat avant impôt | | 12 232 | 8 792 |
| Charge d'impôt sur le résultat | 19 | (3 288) | (2 401) |
| Résultat net | | 8 944 | 6 391 |
| Autres éléments du résultat global | | | |
| Éléments qui peuvent éventuellement être reclassés dans le résultat | | | |
| Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie | | (11 457) | (4 724) |
| Impôts différés | | 2 943 | 1 219 |
| | | (8 514) | (3 505) |
| Pertes sur contrats de change portées au résultat au cours de l'exercice | | 4 177 | 1 500 |
| Impôts différés | | (1 075) | (379) |
| | | 3 102 | 1 121 |
| Variation nette de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie | | (5 412) | (2 384) |
| Gains nets latents sur la conversion des états financiers d'établissements étrangers | | 428 | 134 |
| Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts | | (4 984) | (2 250) |
| Résultat global total | | 3 960 \$ | 4 141 \$ |
| Résultat net par action | 20 | | |
| De base | | 0,28 \$ | 0,23 \$ |
| Dilué | | 0,28 \$ | 0,23 \$ |

Les notes aux pages 9 à 47 font partie intégrante des états financiers consolidés et audités.

SAVARIA CORPORATION
ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
 Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014
 (en milliers de dollars)

| | 2014 | | | | | | |
|---|---|----------------------|------------------|------------------|--|--------------------------|----------------------------|
| | Capital-actions et bons de souscription | | | Surplus d'apport | Cumul des autres éléments du résultat global | Résultats non distribués | Total des capitaux propres |
| | Nombre | | Montant | | | | |
| | Capital-actions | Bons de souscription | | | | | |
| Solde au 1^{er} janvier 2014 | 23 410 864 | - | 13 969 \$ | 2 079 \$ | (1 314) \$ | 5 499 \$ | 20 233 \$ |
| <u>Résultat global total</u> | | | | | | | |
| Résultat net | - | - | - | - | - | 6 391 | 6 391 |
| Autres éléments du résultat global : | | | | | | | |
| Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie, déduction faite des impôts | - | - | - | - | (3 505) | - | (3 505) |
| Pertes sur contrats de change portées au résultat au cours de l'exercice, déduction faite des impôts | - | - | - | - | 1 121 | - | 1 121 |
| Gains nets latents sur la conversion des états financiers d'établissements étrangers | - | - | - | - | 134 | - | 134 |
| Autres éléments du résultat global | - | - | - | - | (2 250) | - | (2 250) |
| Résultat global total | - | - | - \$ | - \$ | (2 250) \$ | 6 391 \$ | 4 141 \$ |
| <u>Transactions avec les actionnaires comptabilisées directement dans les capitaux propres (notes 15 A) et 22)</u> | | | | | | | |
| Émission d'actions et de bons de souscription dans le cadre d'un placement privé | 5 750 000 | 2 875 000 | 18 688 | - | - | - | 18 688 |
| Frais d'émission d'actions et de bons de souscription, déduction faite des impôts | - | - | - | - | - | (835) | (835) |
| Rémunération à base d'actions | - | - | - | 93 | - | - | 93 |
| Exercice d'options d'achat d'actions | 393 750 | - | 611 | (130) | - | - | 481 |
| Dividendes sur actions ordinaires | - | - | - | - | - | (6 345) | (6 345) |
| Total des transactions avec les actionnaires | 6 143 750 | 2 875 000 | 19 299 | (37) | - | (7 180) | 12 082 |
| Solde au 31 décembre 2014 | 29 554 614 | 2 875 000 | 33 268 \$ | 2 042 \$ | (3 564) \$ | 4 710 \$ | 36 456 \$ |

Les notes aux pages 9 à 47 font partie intégrante des états financiers consolidés et audités.

SAVARIA CORPORATION
ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
 Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015
 (en milliers de dollars)

| | 2015 | | | | | | |
|---|---|----------------------|------------------|------------------|--|--------------------------|----------------------------|
| | Capital-actions et bons de souscription | | | Surplus d'apport | Cumul des autres éléments du résultat global | Résultats non distribués | Total des capitaux propres |
| | Nombre | | Montant | | | | |
| | Capital-actions | Bons de souscription | | | | | |
| Solde au 1^{er} janvier 2015 | 29 554 614 | 2 875 000 | 33 268 \$ | 2 042 \$ | (3 564) \$ | 4 710 \$ | 36 456 \$ |
| <u>Résultat global total</u> | | | | | | | |
| Résultat net | - | - | - | - | - | 8 944 | 8 944 |
| Autres éléments du résultat global : | | | | | | | |
| Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie, déduction faite des impôts | - | - | - | - | (8 514) | - | (8 514) |
| Pertes sur contrats de change portées au résultat au cours de l'exercice, déduction faite des impôts | - | - | - | - | 3 102 | - | 3 102 |
| Gains nets latents sur la conversion des états financiers d'établissements étrangers | - | - | - | - | 428 | - | 428 |
| Autres éléments du résultat global | - | - | - | - | (4 984) | - | (4 984) |
| Résultat global total | - | - | - \$ | - \$ | (4 984) \$ | 8 944 \$ | 3 960 \$ |
| <u>Transactions avec les actionnaires comptabilisées directement dans les capitaux propres (notes 15 A) et 22)</u> | | | | | | | |
| Émission d'actions dans le cadre d'un placement privé | 2 875 000 | - | 14 375 | - | - | - | 14 375 |
| Frais d'émission d'actions, déduction faite des impôts | - | - | - | - | - | (620) | (620) |
| Rémunération à base d'actions | - | - | - | 257 | - | - | 257 |
| Exercice d'options d'achat d'actions | 150 000 | - | 235 | (34) | - | - | 201 |
| Dividendes sur actions ordinaires | - | - | - | - | - | (5 416) | (5 416) |
| Total des transactions avec les actionnaires | 3 025 000 | - | 14 610 | 223 | - | (6 036) | 8 797 |
| Solde au 31 décembre 2015 | 32 579 614 | 2 875 000 | 47 878 \$ | 2 265 \$ | (8 548) \$ | 7 618 \$ | 49 213 \$ |

Les notes aux pages 9 à 47 font partie intégrante des états financiers consolidés et audités.

SAVARIA CORPORATION
ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars)

| | Note | 2015 | 2014 |
|---|-------|------------------|------------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | | | |
| Résultat net | | 8 944 \$ | 6 391 \$ |
| Ajustements pour : | | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 8 | 1 062 | 982 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | 9 | 747 | 787 |
| Charge d'impôt | 19 | 3 288 | 2 401 |
| Rémunération à base d'actions | 22 | 257 | 93 |
| Gains sur contrats de change encaissés avant échéance et portés au résultat net | | (31) | (198) |
| Gains sur cession et radiation d'immobilisations corporelles | | (25) | (10) |
| Gains de change non réalisés | | (658) | (295) |
| Charge d'intérêts | 18 | 749 | 750 |
| | | 14 333 | 10 901 |
| Variation nette des éléments hors caisse liés aux opérations | 21 A) | 547 | (412) |
| Augmentation des prêts à long terme | | - | (33) |
| Encaissement des prêts à long terme | | 123 | 136 |
| Impôt sur le résultat payé | | (2 874) | (1 549) |
| | | 12 129 | 9 043 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | | |
| Acquisition d'entreprises | 4 | (477) | (2 500) |
| Produits de la cession d'immobilisations corporelles | | 45 | 15 |
| Dépôts sur acquisition d'immobilisations corporelles | | (106) | (23) |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | 8 | (7 228) | (574) |
| Augmentation des immobilisations incorporelles | 9 | (860) | (455) |
| | | (8 626) | (3 537) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | | |
| Augmentation de la dette à long terme | 13 | 4 200 | 138 |
| Remboursement de la dette à long terme | | (2 434) | (2 483) |
| Intérêts payés | | (630) | (701) |
| Frais de transaction liés à une dette à long terme | | (16) | - |
| Produits issus de l'émission d'actions ordinaires et de bons de souscription dans le cadre d'un placement privé, déduction faite des frais de transaction | 15 A) | 13 527 | 17 546 |
| Produits issus de l'exercice d'options | 15 A) | 201 | 481 |
| Dividendes payés sur actions ordinaires | 15 C) | (5 416) | (6 345) |
| | | 9 432 | 8 636 |
| Variation nette de la trésorerie | | | |
| Trésorerie au 1 ^{er} janvier | | 16 280 | 1 968 |
| Gain de change sur la trésorerie détenue en devises étrangères | | 492 | 170 |
| | | 29 707 \$ | 16 280 \$ |
| Trésorerie au 31 décembre | | | |

Les notes aux pages 9 à 47 font partie intégrante des états financiers consolidés et audités.

| | PAGE | | PAGE |
|---|-------------|---|-------------|
| 1 . Entité présentant les états financiers consolidés.. | 10 | 16 . Ventas | 32 |
| 2 . Base d'établissement | 10 | 17 . Avantages du personnel | 32 |
| 3 . Principales méthodes comptables | 11 | 18 . Produits financiers et charges financières | 32 |
| 4 . Acquisition d'entreprises | 23 | 19 . Impôts | 32 |
| 5 . Trésorerie | 25 | 20 . Résultat par action | 35 |
| 6 . Créances et autres débiteurs | 25 | 21 . Flux de trésorerie | 35 |
| 7 . Stocks | 25 | 22 . Paiements fondés sur des actions | 36 |
| 8 . Immobilisations corporelles | 26 | 23 . Instruments financiers | 37 |
| 9 . Immobilisations incorporelles | 27 | 24 . Engagements | 44 |
| 10 . Goodwill | 28 | 25 . Détermination des justes valeurs | 44 |
| 11 . Avances bancaires | 28 | 26 . Subventions gouvernementales | 45 |
| 12 . Fournisseurs et autres créditeurs | 29 | 27 . Secteurs opérationnels | 45 |
| 13 . Dette à long terme | 29 | 28 . Éventualités | 46 |
| 14 . Provision pour garantie..... | 30 | 29 . Parties liées | 46 |
| 15 . Capital et autres éléments des capitaux propres.. | 31 | 30 . Événement subséquent..... | 47 |

SAVARIA CORPORATION
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Aux 31 décembre 2015 et 2014

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf ceux relatifs aux données sur les actions et sur les options.)

1 . Entité présentant les états financiers consolidés

Savaria Corporation est une entreprise domiciliée au Canada. Son siège social est au 4350, autoroute Chomedey, Laval, Québec. Les états financiers consolidés de la société aux 31 décembre 2015 et 2014 et pour les exercices clos à ces dates comprennent les comptes de Savaria Corporation et de ses filiales en propriété exclusive (l'ensemble désigné comme la « société » ou « Savaria »). Les activités de la société sont divisées en deux secteurs opérationnels. Le secteur *Accessibilité* comprend la conception, la fabrication, l'installation et la distribution d'ascenseurs, de plates-formes élévatrices et de sièges d'escalier pour les personnes à mobilité restreinte, ainsi que l'opération d'un réseau de franchisés et de magasins corporatifs, et d'un programme d'identification de prospects. Le secteur *Véhicules adaptés* comprend la conversion et l'adaptation de fourgonnettes également pour les personnes à mobilité restreinte.

2 . Base d'établissement

A) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») s'appliquant à la préparation des états financiers annuels.

Les présents états financiers consolidés ont fait l'objet d'un audit par les auditeurs de la société et ont été approuvés par le conseil d'administration le 10 mars 2016.

B) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour les instruments financiers dérivés dans les états consolidés de la situation financière qui sont évalués à la juste valeur.

C) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la société.

D) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des ventes et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif sont le goodwill (note 10), l'évaluation des actifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises (note 4), l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés (note 23) et la provision pour garantie (note 14).

Les jugements importants réalisés par la direction lors de l'application des méthodes comptables et qui ont l'incidence la plus significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont la détermination des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») (note 10), l'identification des secteurs opérationnels (note 27) et la détermination de la monnaie fonctionnelle de ses filiales à l'étranger.

3 . Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à tous les exercices présentés dans les présents états financiers consolidés, sauf indication contraire.

A) Méthode de consolidation

Toutes les filiales sont des entreprises détenues à 100 % par la société. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées, au besoin, afin qu'elles cadrent avec celles adoptées par la société.

Filiales

Ascenseurs Savaria Concord Inc. (« Savaria Concord »)

Freedom Motors Inc. (« Freedom »)

Savaria (Huizhou) Mechanical Equipment Manufacturing Co., LTD (« Savaria Huizhou »)

Savaria Lifts Ltd. (« Savaria Lifts »)

Savaria Sales, Installation and Service Inc. (« Savaria SIS »)

Savaria USA Inc. (« Savaria USA »)

Silver Cross Franchising Inc. et ses filiales (anciennement Savaria Home Access Inc.) (« Silver Cross »)

Van-Action (2005) Inc. (« Van-Action »)

Les soldes et les transactions intersociétés, ainsi que les ventes et coûts qui découlent de transactions intersociétés, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

B) Monnaie étrangère

i) Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective des entités de la société au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont reconvertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à cette date. Le profit ou la perte de change sur les éléments monétaires correspond à la différence entre le coût amorti en monnaie fonctionnelle au début de l'exercice, ajusté en fonction du taux d'intérêt effectif et des paiements versés pendant l'exercice, et le coût amorti en monnaie étrangère converti au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont reconvertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de conversion qui découlent de ces conversions sont comptabilisés dans le résultat net. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

ii) Établissements à l'étranger

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les ventes et les charges des établissements étrangers sont convertis en dollars canadiens au cours de change moyen pour l'exercice.

Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, dans le compte des écarts de conversion cumulés.

Les profits ou pertes de change découlant d'un élément monétaire qui est une créance à recevoir d'un établissement étranger ou une dette envers celui-ci, dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible et qui constitue en substance une part de l'investissement net dans cet établissement étranger, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, dans le compte des écarts de conversion cumulés.

3 . Principales méthodes comptables (suite)

C) Instruments financiers

La société comptabilise initialement les actifs financiers à la date de la transaction à laquelle la société devient partie prenante aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Si l'actif financier n'est pas subséquentment comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou la création de l'actif seront inclus à l'évaluation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables aux autres actifs financiers seront comptabilisés au résultat net. Au moment de la comptabilisation initiale, la société classe ses actifs financiers comme évalués subséquentment au coût amorti ou à la juste valeur, selon son modèle économique de gestion des actifs financiers et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuelles.

Tous les produits et charges liés aux instruments financiers sont comptabilisés à même les produits financiers et les charges financières.

i) Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes selon la raison pour laquelle les actifs financiers ont été acquis.

Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est subséquentment évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur, si :

- l'actif est détenu selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs dans le but d'encaisser des flux de trésorerie contractuels; et
- les termes contractuels de l'actif financier prévoient, à des dates fixes, des flux de trésorerie qui ne représentent que des paiements en capital et intérêts.

À l'heure actuelle, la société classe sa trésorerie, ses créances et autres débiteurs ainsi que ses prêts à long terme en tant qu'actifs financiers évalués au coût amorti. Les créances et les prêts à long terme sont portés aux états consolidés de la situation financière, déduction faite de la provision pour mauvaises créances. Cette provision est constituée sur la base des meilleures estimations de la société à l'égard du recouvrement final des soldes dont la perception est incertaine. L'incertitude entourant la probabilité de perception peut découler de divers indicateurs comme la détérioration de la solvabilité d'un client ou le report de la perception lorsque l'ancienneté des factures dépasse les modalités habituelles de règlement. La direction revoit régulièrement les créances, assure le suivi des soldes en souffrance et évalue la pertinence de la provision pour mauvaises créances. Les pertes de valeur sont imputées à un compte de provision tant et aussi longtemps que la direction considère qu'il y a une possibilité de percevoir le montant dû. Une fois que toutes possibilités de perception d'un compte provisionné sont épuisées, la perte de valeur est imputée directement contre la valeur comptable de la créance. Des créances peuvent parfois être renégociées en prêts à long terme. Dans ces cas, la société exige des garanties, incluant des garanties personnelles suffisantes pour couvrir le montant du prêt. Ces prêts sont comptabilisés à la juste valeur au moment du transfert des créances en prêts à long terme.

La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsqu'elle transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés.

3 . Principales méthodes comptables (suite)

C) Instruments financiers (suite)

Actifs financiers évalués à la juste valeur

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celles-ci, incluant les intérêts ou dividendes reçus, sont comptabilisées dans le résultat net. Toutefois, dans le cas de placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, la société peut choisir, au moment de la comptabilisation initiale, de présenter les profits et les pertes dans les autres éléments du résultat global. Pour de tels placements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les profits et les pertes ne sont jamais reclassés dans le résultat net et aucune perte de valeur n'est comptabilisée dans le résultat net. Les dividendes rapportés par de tels placements sont comptabilisés dans le résultat net, à moins qu'il ne soit clair que le dividende représente le remboursement d'une partie du coût du placement. À l'heure actuelle, la société ne détient aucun actif financier évalué à la juste valeur.

ii) Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Un passif financier est ultérieurement évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La société classe actuellement dans les passifs financiers évalués au coût amorti ses fournisseurs et autres créditeurs ainsi que sa dette à long terme.

Passifs financiers évalués à la juste valeur

Les passifs financiers à la juste valeur sont initialement évalués à leur juste valeur et sont réévalués chaque date de clôture, toute variation étant comptabilisée dans le résultat net. À l'heure actuelle, la société ne détient aucun passif financier évalué à la juste valeur.

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou expirées.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états consolidés de la situation financière, si et seulement si, la société a un droit établi de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

iii) Instruments financiers dérivés et relation de couverture

La société détient des instruments financiers dérivés afin de se protéger contre les risques de fluctuations des devises étrangères et des taux d'intérêt. Lors de l'établissement de la couverture, la société documente formellement la relation entre l'instrument et l'élément faisant l'objet de la couverture, incluant ses objectifs de gestion des risques et sa stratégie, ainsi que les méthodes qui seront utilisées pour évaluer l'efficacité de la relation de couverture. La société évalue au début de la relation de couverture ainsi que sur une base continue s'il est prévu que les instruments de couverture seront hautement efficaces à compenser les variations dans les flux de trésorerie des éléments faisant l'objet de la couverture durant la période pour laquelle la couverture est désignée. Pour une couverture de flux de trésorerie d'une transaction projetée, la probabilité que la transaction se produise doit être haute et il doit y avoir un risque que les variations de flux de trésorerie aient une incidence sur le résultat net présenté.

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur; les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés dans le résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations sont comptabilisées tel qu'il est décrit ci-dessous.

3 . Principales méthodes comptables (suite)

C) Instruments financiers (suite)

Couverture de flux de trésorerie

Lorsqu'un dérivé est désigné comme instrument de couverture des flux de trésorerie attribuable à un risque particulier associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction anticipée hautement probable qui pourrait avoir une incidence sur le résultat net, la partie efficace de la variation de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans le cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres. Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est renversé au résultat net dans la même période que les flux de trésorerie faisant l'objet de la couverture, sous la même rubrique des états consolidés du résultat global que l'élément couvert. Toute partie non efficace de la variation de la juste valeur du dérivé est immédiatement comptabilisée dans les produits financiers ou charges financières au résultat net.

Si l'instrument de couverture ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, expire ou est vendu, résilié ou exercé, la comptabilité de couverture est alors interrompue prospectivement. Le gain ou la perte cumulé comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global et présenté dans le cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres demeure tel quel jusqu'à ce que la transaction anticipée affecte le résultat net. S'il est probable que la transaction n'ait pas lieu, le solde dans les autres éléments du résultat global est alors immédiatement comptabilisé au résultat net.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est séparé du contrat hôte et comptabilisé séparément si i) les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte; ii) un instrument distinct ayant les mêmes conditions que le dérivé incorporé rencontre la définition d'un dérivé; et iii) l'instrument combiné n'est pas mesuré à la juste valeur par le biais du résultat net. La variation dans la juste valeur des dérivés incorporés séparables est comptabilisée immédiatement au résultat net.

iv) Évaluation de la juste valeur

Les mesures de la juste valeur reposent sur une hiérarchie d'évaluation à trois niveaux en fonction de la fiabilité des données utilisées pour l'évaluation à la juste valeur. Chaque niveau est basé sur la transparence des données utilisées pour mesurer la juste valeur des actifs et des passifs.

- Niveau 1 – Les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – Les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement, incluant les données et les prix cotés sur les marchés qui ne sont pas considérés comme étant actifs;
- Niveau 3 – Les données qui ne sont pas fondées sur des données de marchés observables.

D) Capital-actions

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires et d'options sur actions sont comptabilisés en réduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

Lorsque du capital-actions comptabilisé dans les capitaux propres est racheté, le montant de la contrepartie payée, qui inclut les coûts de transaction directement attribuables, déduction faite de l'incidence fiscale, est comptabilisé comme une réduction des capitaux propres.

E) Immobilisations corporelles

i) Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle comportent des durées d'utilité différentes, chacune de ces parties est comptabilisée comme une composante distincte (composantes importantes) des immobilisations corporelles.

Les gains et pertes sur cession d'éléments d'immobilisations corporelles sont déterminés par la comparaison du produit de cession avec la valeur comptable de l'immobilisation et sont comptabilisés comme autres produits (charges) du résultat net.

3 . Principales méthodes comptables (suite)

E) Immobilisations corporelles (suite)

ii) Coûts subséquents

Le coût de remplacement d'une partie d'un élément d'immobilisations corporelles est comptabilisé dans la valeur comptable de l'élément s'il est probable que les avantages économiques futurs reliés à cette partie bénéficieront à la société et que ses coûts peuvent être mesurés avec fiabilité. La valeur comptable de la partie remplacée est renversée. Les coûts quotidiens d'entretien des immobilisations corporelles sont comptabilisés au résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

iii) Amortissement

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, soit le coût d'un actif, ou tout autre montant substitué au coût, diminué de sa valeur résiduelle.

L'amortissement est comptabilisé au résultat net sur une base linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation de chaque partie d'un élément des immobilisations corporelles étant donné que ceci reflète le mieux le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs procurés par l'actif. Les actifs loués sont amortis sur la période la plus courte entre le terme du bail de location et la durée probable de leur utilisation, à moins qu'il soit raisonnablement certain que la société en obtiendra la propriété avant la fin du terme du bail.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

| | |
|---|----------------|
| · Bâtiment | 35 ans |
| · Principales composantes reliées au bâtiment | 4 à 26 ans |
| · Machinerie et équipement | 5 à 15 ans |
| · Mobilier et agencement | 5 à 10 ans |
| · Matériel roulant | 4 à 10 ans |
| · Matériel informatique | 3 à 5 ans |
| · Améliorations locatives | Durée des baux |

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque fin d'exercice et ajustés au besoin.

F) Goodwill et immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les marques de commerce, les listes de clients, les licences de distribution, les contrats de maintenance, la technologie, les droits recouverts, les logiciels et les frais de développement différés.

i) Goodwill

Évaluation initiale

Le goodwill provenant d'un regroupement d'entreprises est initialement évalué comme étant la juste valeur de la contrepartie payée moins la valeur nette (généralement la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs pris en charge, tous évalués à la date d'acquisition. Lorsque l'excédent est négatif, un profit sur acquisition à conditions avantageuses est reconnu immédiatement dans le résultat net.

Mesure subséquente

Le goodwill est mesuré au coût moins le cumul des pertes de valeur. La société évalue périodiquement si une provision pour perte de valeur doit être comptabilisée contre le résultat net. Le goodwill n'est pas amorti, il est plutôt examiné pour perte de valeur sur une base annuelle, le 31 décembre, et lorsque se produisent certains faits ou circonstances qui pourraient indiquer qu'il aurait pu se déprécier.

3 . Principales méthodes comptables (suite)

F) Goodwill et immobilisations incorporelles (suite)

ii) Recherche et développement

Les frais associés à des activités de recherche effectuées dans le but d'accroître les connaissances techniques et leur compréhension sont comptabilisés au résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

Le développement inclut les activités menant à la conception de produits ou de processus nouveaux ou substantiellement améliorés. Les frais de développement sont capitalisés seulement si ces frais peuvent être évalués de façon fiable, le produit ou les procédures sont techniquement et commercialement possibles, les avantages économiques futurs sont probables, et la société a l'intention et a les ressources suffisantes pour compléter le développement et utiliser ou vendre l'actif. Les coûts capitalisés incluent le coût des matériaux, la main-d'oeuvre directe et les frais généraux de fabrication qui sont directement attribuables à la préparation de l'actif pour son usage prévu. Tout autre coût de développement est comptabilisé au résultat net à mesure qu'il est engagé.

Les frais de développement capitalisés sont mesurés au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Les crédits d'impôt à la recherche et au développement sont comptabilisés à l'encontre des frais de développement différés lorsqu'ils sont liés à ces frais différés. Tous les autres crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction des frais auxquels ils se rapportent.

iii) Amortissement

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée de vie utile limitée sont mesurées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé sur le coût d'un actif, ou tout autre montant substitué au coût, diminué de sa valeur résiduelle.

L'amortissement est comptabilisé au résultat net sur une base linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation des immobilisations incorporelles à compter de la date à laquelle ils deviennent disponibles pour usage, étant donné que ceci reflète le mieux le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs procurés par l'actif. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

| | |
|-----------------------------------|-------------|
| · Marques de commerce | 5 à 15 ans |
| · Listes de clients | 5 à 10 ans |
| · Licences de distribution | 5 ans |
| · Contrats de maintenance | 5 à 10 ans |
| · Technologie | 5 à 7,5 ans |
| · Droits recouverts | 3 ans |
| · Logiciels | 5 ans |
| · Frais de développement différés | 3 ans |

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque fin d'exercice et ajustés au besoin.

G) Stocks

Les stocks sont mesurés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif, et comprend les coûts engagés pour acheter les matériaux, les coûts de production ou de conversion et les autres coûts engagés afin de les rendre disponibles dans la forme et à l'endroit approprié. En ce qui concerne le stock fabriqué et les travaux en cours, le coût inclut une portion appropriée des frais généraux de fabrication basée sur la capacité normale de production.

La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal des affaires, moins le coût d'achèvement estimé et les frais de vente.

3 . Principales méthodes comptables (suite)

H) Dépréciation

i) Actifs financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la société évalue s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié et des pertes de valeur sont subies seulement s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes ») et que cet événement générateur de pertes a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, incidence qui peut être estimée de façon fiable. Sont considérées comme des indices de dépréciation les indications selon lesquelles les débiteurs ou un groupe de débiteurs éprouvent des difficultés financières importantes ou un défaut de paiement du principal ou des intérêts, lorsqu'il est probable qu'ils fassent l'objet d'une faillite ou d'une autre restructuration financière et lorsque des données observables laissent croire qu'il existe une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés, tels que des arrérages ou une situation économique corrélée avec les défaillances.

Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'une période ultérieure et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation (par exemple à une amélioration de la notation de crédit du débiteur), la reprise de la perte de valeur comptabilisée précédemment est comptabilisée aux états consolidés du résultat global.

ii) Actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non financiers de la société, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé, est révisée chaque date de clôture afin de déterminer s'il y a des indications de dépréciation. Si de telles indications existent, le montant recouvrable de l'actif ou de son UGT est alors estimé. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génèrent, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou à l'UGT. Les actifs non financiers qui ont une durée d'utilité indéterminée, tels que le goodwill et certaines immobilisations incorporelles, ne sont pas exposés à l'amortissement et, par conséquent, sont soumis chaque exercice à des tests de dépréciation ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son UGT excède sa valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Pour les fins de l'évaluation de la dépréciation du goodwill, le goodwill acquis par le biais d'un regroupement d'entreprises est affecté à l'UGT, ou au groupe d'UGT, qui devrait bénéficier des synergies du regroupement. Chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le goodwill est ainsi affecté doit représenter le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne et ne doit pas être, avant affectation du goodwill, plus grand qu'un secteur opérationnel.

Les actifs corporatifs de la société ne génèrent pas d'entrées de flux de trésorerie distinctes et sont utilisés par plus d'une UGT. Les actifs corporatifs sont affectés aux UGT sur une base raisonnable et constante et évalués pour dépréciation à même l'évaluation des UGT dont l'actif est affecté.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat net. Les pertes de valeur en relation à une UGT sont réparties en premier lieu afin de réduire la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT et, par la suite, afin de réduire la valeur comptable des autres actifs de l'UGT ou groupe d'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT soumis au test de dépréciation.

Une perte de valeur à l'égard du goodwill n'est pas renversée. À l'égard des autres actifs, les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées chaque date de clôture, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après dépréciation ou amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3 . Principales méthodes comptables (suite)

I) Avantages du personnel

i) Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi selon lequel une entité verse des cotisations fixes à une entité indépendante et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de verser d'autres montants. Les obligations en vertu de régimes à cotisations définies sont comptabilisées comme charges sociales au résultat net dans l'exercice où les services ont été rendus par les employés.

ii) Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

La juste valeur à la date d'attribution des droits des paiements fondés sur des actions attribués à des membres du personnel et aux administrateurs est comptabilisée comme charge au titre des avantages du personnel, avec augmentation correspondante des capitaux propres, au cours de la période où les membres du personnel et les administrateurs acquièrent les droits inconditionnels à des paiements fondés sur des actions. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend à ce que les conditions de service et les conditions de performance, autres que des conditions de marché, soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges dépend du nombre de droits qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance, autres que des conditions de marché, à la date d'acquisition des droits.

J) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Les provisions sont déterminées en escomptant les flux de trésorerie futurs estimés à l'aide d'un taux avant impôt qui reflètent les estimés actuels du marché de la valeur temps de l'argent et les risques qui sont spécifiques au passif. Le renversement de l'escompte est comptabilisé comme charge financière.

Une provision pour garantie est comptabilisée à mesure que les produits et services sont vendus. La provision est basée sur les données historiques liées aux garanties et la pondération des résultats possibles vis-à-vis leur probabilité respective.

K) Ventes

i) Vente de biens

Le produit provenant de la vente de biens dans le cours normal des affaires est mesuré à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des retours, des escomptes sur ventes et des rabais de volume. Les ventes sont reconnues lorsqu'il y a une preuve convaincante, habituellement sous la forme d'un contrat de vente signé, que les risques significatifs et les avantages inhérents à la propriété ont été transférés à l'acheteur, que le recouvrement de la contrepartie est probable, que les coûts afférents et les retours de marchandise peuvent être raisonnablement estimés, que l'entité ne continue plus à être impliquée dans la gestion des biens, et que le montant des ventes peut être mesuré de façon fiable. S'il est probable que des escomptes soient accordés et que le montant peut être mesuré de façon fiable, l'escompte est alors comptabilisé en diminution des ventes à mesure que les ventes sont constatées. Étant donné que la quasi-totalité des produits sont fabriqués sur commande, il n'y a généralement aucun retour de marchandise possible.

ii) Contrats d'installation et de maintenance

Les revenus provenant de contrats d'installation sont constatés selon le degré d'avancement des travaux sur la base des coûts d'installation engagés par rapport aux coûts prévus. Les revenus provenant des contrats de maintenance sont constatés sur une base linéaire selon l'avancement de la période du contrat. Les revenus non constatés sont comptabilisés comme produits reportés.

Lorsque plus d'un produit ou service est fourni à un client dans un même accord, la société répartit les revenus à chaque élément de l'accord en fonction de leur prix de vente respectif basé sur la meilleure estimation du prix de vente de chaque prestation. Chaque élément de l'accord est constaté tel qu'il est décrit ci-dessus.

3 . Principales méthodes comptables (suite)

K) Ventes (suite)

iii) Produits tirés des franchises

Les produits tirés des franchises incluent les droits d'entrée, les redevances et les renouvellements. Les droits de franchise initiaux sont comptabilisés à titre de produits lorsque la quasi-totalité des services initiaux, tels qu'ils sont énoncés dans la convention de franchise, ont été exécutés, ce qui correspond habituellement à la date de début des activités de la franchise. Les redevances des franchises sont constatées périodiquement sur la base des ventes déclarées par les franchisés. Les produits provenant des renouvellements sont reconnus dans l'exercice où ils sont gagnés, ce qui correspond à la date où le renouvellement est effectué.

iv) Produits tirés de l'identification de prospects

Le produit provenant de la vente des informations sur les prospects est constaté périodiquement à mesure que l'information sur les prospects est distribuée.

L) Versements en vertu de contrats de location

Les versements en vertu de contrats de location-exploitation sont comptabilisés dans le résultat net sur une base linéaire sur la durée du bail. Les montants reçus comme incitatifs sont considérés comme faisant partie intégrante de la charge totale du bail, sur la durée du bail.

Les versements minimums exigibles en vertu de contrats de location-financement sont répartis entre les charges financières et la réduction de la dette afférente. Les charges financières sont affectées à tous les exercices durant la durée du bail de façon à produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde de la dette.

M) Produits financiers et charges financières

Les produits financiers comprennent les revenus d'intérêt sur les placements, les gains de juste valeur sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et les gains sur la portion non efficace des instruments de couverture qui sont comptabilisés dans le résultat net. Les revenus d'intérêts sont constatés à mesure qu'ils sont courus au résultat net, en utilisant la méthode de l'intérêt effectif.

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts bancaires et la dette à long terme, les pertes de juste valeur sur les actifs à la juste valeur par le biais du résultat net, la dépréciation constatée sur les actifs financiers et les pertes sur la portion non efficace des instruments de couverture qui sont comptabilisés dans le résultat net. Les frais d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à une acquisition, à une construction ou à une fabrication d'un actif qualifié sont comptabilisés au résultat net en utilisant la méthode de l'intérêt effectif.

Les gains et les pertes sur taux de change sont présentés nets comme produits financiers ou charges financières selon la position nette de la variation.

N) Impôts

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le résultat net, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé relativement aux différences temporelles suivantes : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le résultat net comptable, ni le bénéfice imposable, ainsi que les différences qui se rapportent à des participations dans des filiales ou des entreprises contrôlées conjointement, dans la mesure où il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. En outre, aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporelles qui résultent de la comptabilisation initiale du goodwill.

3 . Principales méthodes comptables (suite)

N) Impôts (suite)

L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt que l'on s'attend à appliquer aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfiques imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

O) Résultat par action

Le résultat net de base par action est obtenu en divisant le résultat net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le résultat net dilué par action est obtenu en divisant le résultat net de base attribuable aux actions ordinaires par la somme du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires servant au calcul du résultat net de base par action et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui seraient émises si toutes les options d'achat d'actions ordinaires et les bons de souscriptions potentiellement dilutifs en circulation étaient convertis selon la méthode du rachat d'actions.

P) Information sectorielle

Un secteur opérationnel est une composante de la société qui est engagée dans des activités commerciales par lesquelles elle peut rapporter des ventes et engager des charges, incluant des ventes et des charges liées à des transactions avec d'autres composantes de la société. Tous les résultats des secteurs opérationnels sont révisés régulièrement par le chef de la direction de la société afin de permettre la prise de décisions quant à l'affectation des ressources au secteur et l'évaluation de sa performance, et pour lequel des informations financières distinctes sont disponibles. Les résultats sectoriels qui sont présentés au chef de la direction incluent des éléments directement attribuables à un secteur ainsi que ceux qui peuvent lui être affectés sur une base raisonnable.

La dépense en capital d'un secteur représente le coût total engagé durant l'exercice pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Q) Nouvelles normes comptables et interprétations

Les nouvelles normes et amendements aux normes et interprétations suivantes ont été appliqués lors de la préparation des états financiers consolidés au 31 décembre 2015. L'adoption de ces nouvelles normes n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

Améliorations annuelles des IFRS - Cycles 2010-2012 et 2011-2013

En décembre 2013, dans le cadre de son processus d'améliorations annuelles, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié des modifications de portée limitée à un total de neuf normes dont certaines pourraient éventuellement s'appliquer à la société. L'IASB utilise le processus d'améliorations annuelles en vue d'apporter des modifications non urgentes, mais nécessaires, aux IFRS.

Des modifications ont été apportées afin de clarifier les éléments suivants dans leurs normes respectives :

- la définition de « conditions d'acquisition » dans l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions* ;
- le classement et l'évaluation de la contrepartie éventuelle, et l'exclusion du champ d'application prévue à l'égard de la formation de partenariats dans l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* ;
- les informations à fournir sur le regroupement de secteurs opérationnels dans l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels* ;
- l'évaluation des créances et des dettes à court terme, et le champ d'application de l'exception relative aux portefeuilles dans l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* ;
- le retraitement du cumul des amortissements au moment de la réévaluation dans l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, et dans l'IAS 38, *Immobilisations incorporelles* ; et
- la définition de « partie liée » dans l'IAS 24, *Information relative aux parties liées* .

3 . Principales méthodes comptables (suite)

Q) Nouvelles normes comptables et interprétations (suite)

Des dispositions transitoires particulières ont été élaborées pour les modifications apportées à l'IFRS 2, à l'IAS 16 et à l'IAS 38.

R) Nouvelles normes comptables et interprétations non encore adoptées

Plusieurs nouvelles normes et amendements aux normes et interprétations, non encore adoptés pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014, n'ont pas été appliqués lors de la préparation de ces états financiers consolidés.

IFRS 9 - *Instruments financiers*

En juillet 2014, l'IASB a publié la version complète de l'IFRS 9, dite IFRS 9 (2014). La date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9 vise les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et l'IFRS 9 doit être appliquée rétrospectivement, sous réserve de certaines exemptions. L'adoption anticipée est permise. Le retraitement des exercices antérieurs n'est pas exigé et est permis uniquement si l'information est disponible sans avoir recours à des connaissances *a posteriori*.

L'IFRS 9 (2014) met en place de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers. En vertu de l'IFRS 9 (2014), les actifs financiers sont classés et évalués au coût amorti en fonction du modèle économique selon lequel ils sont détenus et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. La norme instaure des changements additionnels relativement aux passifs financiers. Elle modifie également le modèle de dépréciation en présentant un nouveau modèle des « pertes sur créances attendues » pour le calcul de la dépréciation. L'IFRS 9 (2014) comprend aussi de nouvelles règles générales de comptabilité de couverture, ce qui aura pour effet d'aligner davantage la comptabilité de couverture sur la gestion des risques. Ces nouvelles règles ne modifient pas en profondeur les types de relations de couverture ni l'obligation d'évaluer et de comptabiliser l'inefficacité de la couverture. Toutefois, elles offriront un plus grand nombre de stratégies de couverture utilisées aux fins de la gestion des risques satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture et feront davantage appel au jugement dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture. Des dispositions transitoires particulières ont été établies aux fins de l'application des nouvelles règles générales de comptabilité de couverture.

L'IFRS 9 (2014) présente quelques différences par rapport à l'IFRS 9 (2013), adoptée par anticipation le 1^{er} avril 2014 par la société. La société envisage d'adopter l'IFRS 9 (2014) dans ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018. La société ne s'attend pas à ce que la norme ait une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

IFRS 15 - *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Son adoption anticipée est permise.

L'IFRS 15 remplacera l'IAS 11, *Contrats de construction*, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, l'IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, l'IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et la SIC-31, *Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité*.

La norme prévoit un modèle unique qui s'applique aux contrats avec des clients ainsi que deux approches de la comptabilisation des produits : à un moment donné ou au fil du temps. Le modèle proposé consiste en une analyse en cinq étapes des transactions, axés sur les contrats et visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés, quel montant est comptabilisé et à quel moment. De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés et/ou sur le moment de leur comptabilisation.

La nouvelle norme s'applique aux contrats avec des clients. Elle ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers ou aux contrats de location, lesquels entrent dans le champ d'application d'autres IFRS.

La société envisage d'adopter l'IFRS 15 dans ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de cette norme n'a pas encore été déterminée.

3 . Principales méthodes comptables (suite)

R) Nouvelles normes comptables et interprétations non encore adoptées (suite)

IFRS 16 - Contrats de location

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*. Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption anticipée est permise pour les entités qui adoptent également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, à la date de l'adoption initiale de l'IFRS 16 ou qui l'ont adopté avant cette date. L'IFRS 16 remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*.

Cette norme instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige ce dernier à comptabiliser les actifs et les passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. Le preneur est tenu de comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et un passif lié au contrat de location qui représente son obligation d'effectuer des paiements locatifs. Cette norme reprend en substance les exigences de comptabilisation pour le bailleur qui sont énoncées dans l'IAS 17, tout en exigeant de ce dernier qu'il présente des informations plus exhaustives. D'autres aspects du modèle de comptabilisation des contrats de location ont été touchés, y compris la définition d'un contrat de location. Des dispositions transitoires ont également été prévues.

La société envisage d'adopter l'IFRS 16 dans ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2019. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de cette norme n'a pas encore été déterminée.

Améliorations annuelles des IFRS - Cycle 2012-2014

En septembre 2014, dans le cadre de son processus d'améliorations annuelles, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à un total de quatre normes. Les modifications s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. L'application anticipée est permise, auquel cas les modifications corrélatives apportées aux autres IFRS s'appliquent également. Chacune des modifications possède ses propres dispositions transitoires particulières.

Des modifications ont été apportées afin de clarifier les éléments suivants dans leurs normes respectives :

- modification des modalités de cession en vertu de l'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* ;
- « liens conservés » pour les mandats de gestion et informations à fournir sur la compensation dans les états financiers consolidés en vertu de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* ;
- taux d'actualisation dans un marché régional ayant la même monnaie en vertu de l'IAS 19, *Avantages du personnel* ;
- informations fournies « ailleurs dans le rapport financier intermédiaire » en vertu de l'IAS 34, *Information financière intermédiaire* .

La société envisage d'adopter ces modifications dans ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2016. La société ne s'attend pas à ce que la norme ait une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

Clarifications sur les modes d'amortissement acceptables (modification de l'IAS 16 et de l'IAS 38)

En mai 2014, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, et à l'IAS 38, *Immobilisations incorporelles*. Les modifications apportées à l'IAS 16 mentionnent explicitement que les modes d'amortissement fondés sur les produits ne peuvent pas être utilisés pour les immobilisations corporelles. La raison en est que ces modes d'amortissement reflètent des facteurs autres que la consommation des avantages économiques représentatifs de l'actif. Les modifications à l'IAS 38 introduisent une présomption réfutable selon laquelle l'utilisation de modes d'amortissement fondés sur les produits est inappropriée dans le cas des actifs incorporels. Cette présomption ne pourrait être écartée que lorsque les produits et la consommation des avantages économiques de l'actif incorporel présentent une « corrélation élevée » ou lorsque l'actif incorporel est exprimé comme une mesure des produits. Les modifications s'appliquent de manière prospective aux états financiers consolidés annuels couvrant les exercices à compter du 1^{er} janvier 2016. Une application anticipée est autorisée.

La société envisage d'adopter les modifications à l'IAS 16 et à l'IAS 38 dans ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2016. La société ne s'attend pas à ce que la norme ait une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

3 . Principales méthodes comptables (suite)

R) Nouvelles normes comptables et interprétations non encore adoptées (suite)

Initiative concernant les informations à fournir : modifications de l'IAS 1

En décembre 2014, l'IASB a publié des modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, dans le cadre de son initiative majeure visant à améliorer la présentation et les informations à fournir dans les rapports financiers (l'« Initiative concernant les informations à fournir »). Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. L'adoption anticipée est permise.

Ces modifications n'entraînent pas de changements importants par rapport à la pratique actuelle, mais elles devraient faciliter une présentation améliorée des informations à fournir dans les états financiers consolidés.

La société envisage d'adopter ces modifications dans ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2016. La société ne s'attend pas à ce que la norme ait une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

4 . Acquisition d'entreprises

i) Silver Cross

En septembre 2014, la société a acquis une grande partie des actifs opérationnels de Privax International Ltd. et ses filiales opérant sous la bannière Silver Cross. Celle-ci opère un programme d'identification de prospects et distribuait les noms de ces clients potentiels à des affiliés en Amérique du Nord. Elle est de plus un franchiseur de magasins de produits d'accessibilité neufs et recyclés localisés principalement au Canada mais aussi aux États-Unis. Par l'acquisition de Silver Cross, Savaria voit l'opportunité d'augmenter les ventes de ses produits d'accessibilité par le biais des ventes à ses franchisés et affiliés. La société y voit également l'opportunité de faire croître le nombre de franchisés au Canada ainsi que le programme d'identification de prospects, ce qui augmentera les occasions d'affaires des distributeurs autorisés de Savaria et des franchisés et affiliés de Silver Cross.

La contrepartie totale est de 4 700 000 \$ et a une juste valeur de 4 414 000 \$. Elle inclut un versement initial à la date d'acquisition de 2 500 000 \$ et un billet d'une juste valeur de 1 914 000 \$ payable en huit versements bi-annuels de 275 000 \$ chacun, dont le premier a été versé le 10 mars 2015. Le billet à payer ne porte aucun intérêt et a été comptabilisé à sa juste valeur estimée fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie y afférents au taux de 6,5 %.

Les coûts liés à l'acquisition, au montant de 90 000 \$, ont été inclus dans les frais d'administration de 2014. Les sommes versées ont été payées à même les fonds en caisse disponibles de la société.

Les actifs acquis sont principalement des immobilisations incorporelles, telles que des listes de clients, des marques de commerce et de la technologie, ainsi que du goodwill. Ce dernier provient des synergies entre Savaria et Silver Cross et des ventes additionnelles d'équipements d'accessibilité qui en résulteront. Un montant total de 2 276 000 \$ de goodwill est prévu être déductible sur le plan fiscal.

Cette acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition, conformément à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Le résultat opérationnel a été présenté dans les états financiers consolidés à compter de la date d'acquisition. La répartition du prix d'achat ci-après est finale.

Les ventes et le résultat net relativement à l'entreprise acquise inclus dans les résultats consolidés de la société pour l'exercice 2014 sont non significatifs. Si l'acquisition de Silver Cross avait eu lieu au 1^{er} janvier 2014, la direction estime que les ventes et le résultat net de cette entreprise pour l'exercice 2014 se seraient établis à 1 045 000 \$ et 234 000 \$, respectivement. Ces estimations ont été préparées à partir de l'information historique fournie par l'entreprise acquise et ne tiennent pas compte des avantages attribuables aux activités d'intégration, des synergies, ni des modifications qui auraient pu être apportées aux transactions historiques si l'acquisition avait réellement eu lieu le 1^{er} janvier 2014. Les montants estimés ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats opérationnels de l'entreprise acquise qui auraient réellement été obtenus si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2014, ni des résultats qui pourraient être obtenus dans l'avenir.

4 . Acquisition d'entreprises (suite)

ii) Franchisés Silver Cross

En septembre 2015, la société a acquis les actifs de trois franchises opérant sous la bannière Silver Cross. Ce sont des magasins de produits d'accessibilité neufs et recyclés. Savaria poursuit ainsi sa stratégie consistant à détenir des magasins corporatifs dans les principaux marchés canadiens afin de répondre aux besoins de mobilité de la population vieillissante.

La juste valeur de la contrepartie totale transférée s'établit à 482 000 \$. Elle inclut des versements initiaux à la date d'acquisition de 477 000 \$ et un billet de 5 000 \$ payable en un versement à la date d'anniversaire de l'acquisition d'une des franchises. Le billet à payer ne porte aucun intérêt et a été comptabilisé à sa juste valeur.

Les coûts liés aux acquisitions, au montant de 40 000 \$, ont été inclus dans les frais d'administration de 2015. Les sommes versées ont été payées à même les fonds en caisse disponibles de la société.

Les actifs acquis sont principalement des droits recouverts, de l'inventaire et des immobilisations corporelles.

Les acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition, conformément à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Les résultats opérationnels ont été présentés dans les états financiers consolidés à compter des dates d'acquisition. La répartition des prix d'achat ci-dessous est finale.

| | 2015 | 2014 |
|--|---------------|-----------------|
| Actifs acquis | | |
| Actifs courants | 97 \$ | - \$ |
| Immobilisations corporelles | 53 | - |
| Immobilisations incorporelles : | | |
| Marques de commerce | - | 153 |
| Listes de clients | - | 990 |
| Technologie | - | 236 |
| Droits recouverts | 132 | - |
| Goodwill | 232 | 3 202 |
| | 514 \$ | 4 581 \$ |
| Passifs pris en charge | | |
| Passifs courants | 23 | - |
| Passifs d'impôt différé | 9 | 167 |
| | 32 \$ | 167 \$ |
| Juste valeur des actifs nets acquis | 482 \$ | 4 414 \$ |
| Moins : | | |
| Partie courante des billets à payer | 5 | 525 |
| Partie non courante des billets à payer | - | 1 389 |
| Flux de trésorerie liés à l'acquisition | 477 \$ | 2 500 \$ |

Les ventes et le résultat net relativement aux entreprises acquises inclus dans les résultats consolidés de la société pour l'exercice 2015 sont non significatifs. Si les acquisitions avaient eu lieu au 1^{er} janvier 2015, les estimations de la direction à l'égard des ventes de ces entreprises pour l'exercice 2015 se seraient établies à environ 1 176 000 \$ tandis que le résultat net serait non significatif. Ces estimations ont été préparées à partir de l'information historique fournie par les entreprises acquises et ne tiennent pas compte des avantages attribuables aux activités d'intégration, des synergies, ni des modifications qui auraient pu être apportées aux transactions historiques si les acquisitions avaient réellement eu lieu au 1^{er} janvier 2015. Les montants estimés ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats opérationnels des entreprises acquises qui auraient réellement été obtenus si les acquisitions avaient eu lieu le 1^{er} janvier 2015, ni des résultats qui pourraient être obtenus dans l'avenir.

5 . Trésorerie

| | 2015 | 2014 |
|--|-----------|-----------|
| Soldes en banque | 30 832 \$ | 18 280 \$ |
| Avances bancaires utilisées à des fins de gestion de la trésorerie (note 11) | (1 125) | (2 000) |
| Trésorerie | 29 707 \$ | 16 280 \$ |

Suite à la mise en place d'un processus de consolidation des comptes bancaires en dollars canadiens de la société mère et de ses filiales, les soldes débiteurs et créditeurs sont présentés nets dans la trésorerie.

En date du 31 décembre 2015, un montant de 5 120 000 \$ (540 000 \$ au 31 décembre 2014) est réservé pour garantir les pertes non réalisées sur les contrats de change (note 23 D)).

6 . Créances et autres débiteurs

| | 2015 | 2014 |
|---|-----------|-----------|
| Créances | 12 253 \$ | 11 097 \$ |
| Moins : provision pour mauvaises créances | (649) | (557) |
| | 11 604 \$ | 10 540 \$ |
| Taxes à la consommation à recevoir | 1 152 | 1 449 |
| Autres montants à recevoir | 122 | 179 |
| | 12 878 \$ | 12 168 \$ |

Les risques de crédit, de taux de change et de perte de valeur liés aux créances et autres débiteurs auxquels la société est exposée sont divulgués à la note 23.

7 . Stocks

| | 2015 | 2014 |
|--|-----------|-----------|
| Matières premières et sous-assemblages | 15 367 \$ | 14 358 \$ |
| Produits en cours | 330 | 146 |
| Produits finis | 2 414 | 2 190 |
| | 18 111 \$ | 16 694 \$ |

En 2015, le montant des matières premières, des composantes de sous-assemblages et des variations dans les produits en cours et les produits finis constaté dans le coût des ventes a totalisé 60 223 000 \$ (51 891 000 \$ en 2014). Les dévaluations et les renversements sont inclus dans le coût des ventes.

La provision pour les stocks a évolué comme suit durant l'exercice :

| | 2015 | 2014 |
|--|----------|--------|
| Solde au 1 ^{er} janvier | 784 \$ | 719 \$ |
| Dévaluation à la valeur de réalisation nette | 759 | 115 |
| Provisions renversées durant l'exercice | (284) | (16) |
| Provisions utilisées durant l'exercice | (154) | (34) |
| Solde au 31 décembre | 1 105 \$ | 784 \$ |

Aux 31 décembre 2015 et 2014, tous les stocks ci-dessus étaient donnés en garantie de passifs.

8 . Immobilisations corporelles

| | Coût | | | | | Solde aux 31 décembre |
|--------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|---|-----------------|--|-----------------------|
| | Solde aux 1 ^{er} janvier | Acquisitions ⁽¹⁾ | Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises (note 4) | Cessions | Incidence de la variation des taux de change | |
| 2014 | | | | | | |
| Terrain | 4 134 \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 4 134 \$ |
| Bâtiment | 6 289 | 20 | - | - | - | 6 309 |
| Machinerie et équipement | 4 522 | 193 | - | (8) | 16 | 4 723 |
| Mobilier et agencement | 352 | 154 | - | (64) | 2 | 444 |
| Matériel roulant | 834 | 344 | - | (103) | 4 | 1 079 |
| Matériel informatique | 477 | 76 | - | (15) | 4 | 542 |
| Améliorations locatives | 375 | 5 | - | - | 15 | 395 |
| | 16 983 \$ | 792 \$ | - \$ | (190) \$ | 41 \$ | 17 626 \$ |
| 2015 | | | | | | |
| Terrain | 4 134 \$ | 1 500 \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 5 634 \$ |
| Bâtiment | 6 309 | 4 947 | - | - | - | 11 256 |
| Machinerie et équipement | 4 723 | 295 | - | (54) | 43 | 5 007 |
| Mobilier et agencement | 444 | 63 | 18 | (63) | 5 | 467 |
| Matériel roulant | 1 079 | 415 | 31 | (176) | 14 | 1 363 |
| Matériel informatique | 542 | 46 | - | (6) | 9 | 591 |
| Améliorations locatives | 395 | 17 | 4 | - | 36 | 452 |
| | 17 626 \$ | 7 283 \$ | 53 \$ | (299) \$ | 107 \$ | 24 770 \$ |
| | Amortissement | | | | | Solde aux 31 décembre |
| | Solde aux 1 ^{er} janvier | Charge d'amortissement | | Cessions | Incidence de la variation des taux de change | |
| 2014 | | | | | | |
| Bâtiment | 417 \$ | 305 \$ | | - \$ | - \$ | 722 \$ |
| Machinerie et équipement | 3 197 | 269 | | (4) | 8 | 3 470 |
| Mobilier et agencement | 224 | 89 | | (54) | 1 | 260 |
| Matériel roulant | 392 | 193 | | (103) | 3 | 485 |
| Matériel informatique | 342 | 59 | | (15) | 2 | 388 |
| Améliorations locatives | 109 | 67 | | - | 3 | 179 |
| | 4 681 \$ | 982 \$ | | (176) \$ | 17 \$ | 5 504 \$ |
| 2015 | | | | | | |
| Bâtiment | 722 \$ | 330 \$ | | - \$ | - \$ | 1 052 |
| Machinerie et équipement | 3 470 | 297 | | (7) | 22 | 3 782 |
| Mobilier et agencement | 260 | 69 | | (52) | 4 | 281 |
| Matériel roulant | 485 | 225 | | (172) | 8 | 546 |
| Matériel informatique | 388 | 67 | | (6) | 7 | 456 |
| Améliorations locatives | 179 | 74 | | - | 11 | 264 |
| | 5 504 \$ | 1 062 \$ | | (237) \$ | 52 \$ | 6 381 \$ |
| | | | | | Valeur comptable aux 31 décembre | |
| | | | | | 2015 | 2014 |
| Terrain | | | | | 5 634 \$ | 4 134 \$ |
| Bâtiment | | | | | 10 204 | 5 587 |
| Machinerie et équipement | | | | | 1 225 | 1 253 |
| Mobilier et agencement | | | | | 186 | 184 |
| Matériel roulant | | | | | 817 | 594 |
| Matériel informatique | | | | | 135 | 154 |
| Améliorations locatives | | | | | 188 | 216 |
| | | | | | 18 389 \$ | 12 122 \$ |

⁽¹⁾ Voir note 21 B) concernant les transactions non monétaires

8 . Immobilisations corporelles (suite)

Au 31 décembre 2015, la machinerie et l'équipement, le mobilier et les agencements et le matériel informatique incluent des actifs loués en vertu de contrats de location-financement ayant une valeur nette de 10 000 \$ (12 000 \$ en 2014), 116 000 \$ (150 000 \$ en 2014) et de 31 000 \$ (35 000 \$ en 2014), respectivement.

Amortissement

La charge d'amortissement est comptabilisée dans le coût des ventes, les frais d'administration, les frais de vente, les frais d'ingénierie et les frais de recherche et développement.

9 . Immobilisations incorporelles

| | Coût | | | | | Solde aux 31 décembre |
|---------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|--|---|----------------------------------|-----------------------|
| | Solde aux 1 ^{er} janvier | Augmentation ⁽¹⁾ | Augmentation par le développement interne ⁽¹⁾ | Augmentation par le biais de regroupements d'entreprises (note 4) | Radiations | |
| 2014 | | | | | | |
| Marques de commerce | 300 \$ | - \$ | - \$ | 153 \$ | - \$ | 453 \$ |
| Listes de clients | 1 821 | - | - | 990 | - | 2 811 |
| Licences de distribution | 322 | - | - | - | - | 322 |
| Contrats de maintenance | 870 | - | - | - | - | 870 |
| Technologie | - | - | - | 236 | - | 236 |
| Logiciels | 667 | 110 | - | - | - | 777 |
| Frais de développement différés | 1 171 | - | 280 | - | - | 1 451 |
| | 5 151 \$ | 110 \$ | 280 \$ | 1 379 \$ | - \$ | 6 920 \$ |
| 2015 | | | | | | |
| Marques de commerce | 453 \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 453 \$ |
| Listes de clients | 2 811 | - | - | - | - | 2 811 |
| Licences de distribution | 322 | - | - | - | - | 322 |
| Contrats de maintenance | 870 | - | - | - | - | 870 |
| Technologie | 236 | - | - | - | - | 236 |
| Droits recouverts | - | - | - | 132 | - | 132 |
| Logiciels | 777 | 27 | - | - | - | 804 |
| Frais de développement différés | 1 451 | - | 616 | - | (62) | 2 005 |
| | 6 920 \$ | 27 \$ | 616 \$ | 132 \$ | (62) \$ | 7 633 \$ |
| | Amortissement | | | | Valeur comptable aux 31 décembre | |
| | Solde aux 1 ^{er} janvier | Charge d'amortissement | Radiations | Solde aux 31 décembre | | |
| 2014 | | | | | | |
| Marques de commerce | 180 \$ | 63 \$ | - \$ | 243 \$ | 210 \$ | |
| Listes de clients | 1 377 | 308 | - | 1 685 | 1 126 | |
| Licences de distribution | 231 | 64 | - | 295 | 27 | |
| Contrats de maintenance | 332 | 87 | - | 419 | 451 | |
| Technologie | - | 13 | - | 13 | 223 | |
| Logiciels | 573 | 62 | - | 635 | 142 | |
| Frais de développement différés | 779 | 190 | - | 969 | 482 | |
| | 3 472 \$ | 787 \$ | - \$ | 4 259 \$ | 2 661 \$ | |
| 2015 | | | | | | |
| Marques de commerce | 243 \$ | 70 \$ | - \$ | 313 \$ | 140 \$ | |
| Listes de clients | 1 685 | 305 | - | 1 990 | 821 | |
| Licences de distribution | 295 | 27 | - | 322 | - | |
| Contrats de maintenance | 419 | 87 | - | 506 | 364 | |
| Technologie | 13 | 43 | - | 56 | 180 | |
| Droits recouverts | - | 11 | - | 11 | 121 | |
| Logiciels | 635 | 44 | - | 679 | 125 | |
| Frais de développement différés | 969 | 160 | (62) | 1 067 | 938 | |
| | 4 259 \$ | 747 \$ | (62) \$ | 4 944 \$ | 2 689 \$ | |

(1) Voir note 21 B) concernant les transactions non monétaires

9 . Immobilisations incorporelles (suite)

Au 31 décembre 2015, les logiciels incluent des actifs loués en vertu de contrats de location-financement ayant une valeur nette de 25 000 \$ (29 000 \$ en 2014).

Amortissement

La charge d'amortissement est comptabilisée dans le coût des ventes, les frais d'administration, les frais de vente, les frais d'ingénierie et les frais de recherche et développement.

10 . Goodwill

| | Note | 2015 | 2014 |
|----------------------------------|------|----------|----------|
| Solde au 1 ^{er} janvier | | 7 253 \$ | 4 051 \$ |
| Acquisitions d'entreprises | 4 | 232 | 3 202 |
| Solde au 31 décembre | | 7 485 \$ | 7 253 \$ |

Test de dépréciation pour les UGT comprenant du goodwill

Pour fins de test de dépréciation, le goodwill est affecté aux UGT ou groupes d'UGT qui bénéficient des synergies du regroupement d'entreprises.

La valeur comptable du goodwill affecté à chaque unité est la suivante :

| | 2015 | 2014 |
|-------------------|----------|----------|
| Accessibilité | 6 869 \$ | 6 637 \$ |
| Véhicules adaptés | 616 | 616 |
| | 7 485 \$ | 7 253 \$ |

Les montants recouvrables de ces UGT sont basés sur leur valeur d'utilité. Ils ont été déterminés comme étant plus élevés que leur valeur comptable.

Les valeurs d'utilité sont déterminées en escomptant les flux de trésorerie futurs générés par les UGT. Les valeurs d'utilité en 2015 ont été déterminées d'une manière similaire à 2014. Le calcul des valeurs d'utilité est basé sur les hypothèses clés suivantes :

- Les flux de trésorerie sont projetés sur une période de cinq ans basés sur l'expérience passée et les résultats opérationnels réels, en utilisant un taux de croissance constant de 2 % (2 % en 2014) pour les UGT regroupées dans Accessibilité et néant pour les UGT regroupées dans Véhicules adaptés (néant en 2014);
- La croissance annuelle anticipée des ventes incluse dans les projections de flux de trésorerie est basée sur le plan d'affaires;
- Un taux d'escompte haut et bas avant impôt de 14,9 % et 13,2 % (15 % et 13,5 % en 2014) est appliqué afin de déterminer le montant recouvrable de l'unité. Le taux d'escompte utilisé est basé sur l'expérience passée et la moyenne pondérée de l'industrie du coût des capitaux, qui est basé sur une fourchette possible de levier sur dette de 19 % à un taux d'intérêt du marché haut et bas de 3,2 % et 2,7 %;
- Les valeurs attribuées aux hypothèses clés représentent l'évaluation de la direction sur les tendances futures de l'industrie de l'accessibilité et sont basées sur des données externes autant qu'internes (données historiques).

11 . Avances bancaires

La société a une marge de crédit autorisée au montant de 7 500 000 \$. Celle-ci porte intérêt au taux préférentiel. Le montant maximal tiré sur la marge de crédit ne peut pas excéder la somme de 90 % de certains comptes qui bénéficient d'une subvention, 80 % de toutes les autres créances canadiennes, 75 % des créances US et 50 % des stocks de matières premières et de produits finis, déduction faite des créances fournisseurs de moins de 30 jours, jusqu'à concurrence de 5 000 000 \$. Une description des garanties données pour l'ensemble du financement accordé par l'institution financière de la société est disponible à la note 23 E). Au 31 décembre 2015, le solde de la marge de crédit s'élève à 1 125 000 \$ (2 000 000 \$ au 31 décembre 2014).

12 . Fournisseurs et autres créditeurs

| | 2015 | 2014 |
|--|-----------|----------|
| Fournisseurs et charges à payer | 9 410 \$ | 7 972 \$ |
| Salaires et déductions à la source à payer | 1 127 | 1 155 |
| Vacances à payer | 534 | 483 |
| Taxes à la consommation à payer | 69 | 67 |
| | 11 140 \$ | 9 677 \$ |

Les risques de taux de change et de liquidité liés aux fournisseurs et autres créditeurs auxquels la société est exposée sont divulgués à la note 23.

13 . Dette à long terme

Cette note fournit de l'information sur les modalités de la dette à long terme de la société, qui est mesurée au coût amorti.

| | 2015 | 2014 |
|--|-----------|-----------|
| Passifs courants | | |
| Partie courante de la dette à long terme | 2 918 \$ | 2 766 \$ |
| Partie courante des obligations en vertu de contrats de location | 62 | 67 |
| | 2 980 \$ | 2 833 \$ |
| Passifs non courants | | |
| Dette à long terme | 14 175 \$ | 12 387 \$ |
| Obligations en vertu de contrats de location | 97 | 134 |
| | 14 272 \$ | 12 521 \$ |

Sommaire des ententes

| | Taux d'intérêt effectif au 31 décembre 2015 | Versements mensuels de capital (sauf exceptions) | Échéances | 2015 | 2014 |
|---|---|--|------------|----------|----------|
| Emprunt d'un montant initial de 9 600 000 \$, portant intérêt au taux des acceptations bancaires ajusté au taux fixe pour cinq ans de 2,08 % selon un contrat de swap de taux d'intérêt. À ce taux est ajouté un frais d'estampillage de 1,5 % ⁽¹⁾ | 3,58 % | 53 \$ | Avril 2027 | 7 252 \$ | 7 888 \$ |
| Emprunt d'un montant initial de 7 000 000 \$, portant intérêt au taux des acceptations bancaires ajusté au taux fixe pour cinq ans de 1,98 % selon un contrat de swap de taux d'intérêt. À ce taux est ajouté un frais d'estampillage de 1,5 % ⁽¹⁾ | 3,48 % | 83 \$ | Avril 2019 | 3 321 | 4 317 |
| Emprunt sous forme d'une marge à la construction d'un montant de 6 200 000 \$, dont 4 200 000 \$ ont été versés au 31 décembre 2015. La balance de 2 000 000 \$ servira à financer des travaux d'améliorations qui sont en cours. La marge à la construction sera convertie en dette à long terme à l'achèvement des travaux au plus tard le 30 juin 2016. L'entente prévoit une période d'amortissement de 180 mois avec des versements mensuels en capital de 43 333 \$ plus intérêts pour les premiers 60 mois et de 30 000 \$ plus intérêts pour les derniers 120 mois, à compter de la date de conversion de la marge en dette à long terme. Entre-temps, seuls les intérêts sont payables mensuellement au taux préférentiel ⁽¹⁾ | | | Juin 2031 | 4 184 | - |

⁽¹⁾ Une description des garanties données pour l'ensemble du financement accordé par l'institution financière de la société est disponible à la note 23 E).

13 . Dette à long terme (suite)

Sommaire des ententes (suite)

| | Taux d'intérêt effectif au 31 décembre 2015 | Versements mensuels de capital (sauf exceptions) | Échéances | 2015 | 2014 |
|---|---|--|--------------------------|------------------|------------------|
| Emprunt d'un montant initial de 564 000 \$ dont le taux d'intérêt est fixé pour les premiers 36 mois ⁽¹⁾ | 4,11 % | 9 \$ | Juillet 2018 | 278 \$ | 389 \$ |
| Billet à payer relatif à l'acquisition d'une entreprise d'un montant nominal de 2 200 000 \$ et d'une juste valeur initiale de 1 914 000 \$, ne portant pas intérêt. Remboursable par des versements bi-annuels débutant en mars 2015 | 6,50 % | 275 \$ | Septembre 2018 | 1 513 | 1 952 |
| Billet à payer relatif à l'acquisition d'une entreprise d'un montant nominal de 421 000 \$ et d'une juste valeur initiale de 395 000 \$, ne portant pas intérêt | 6,50 % | 421 \$ | Août 2011 (note 28) | 421 | 421 |
| Billet à payer relatif à l'acquisition d'une entreprise d'un montant nominal et d'une juste valeur initiale de 5 000 \$, ne portant pas intérêt. Remboursable en un versement en septembre 2016 | - | 5 \$ | Septembre 2016 | 5 | - |
| Emprunts au montant initial total de 372 000 \$, à des taux d'intérêt entre 0 % et 7,5 % | 6,40 % à 7,50 % | 1\$ à 5\$ ⁽²⁾ | Février 2016 à mai 2019 | 119 | 186 |
| Emprunts en vertu de contrats de location-financement pour un montant initial total de 307 000 \$. Aux termes des contrats, la société a l'option d'acquérir le matériel à la juste valeur marchande. Remboursables par versements trimestriels | 3,90 % à 12,80 % | 2 \$ à 13 \$ | Juillet 2016 à mars 2020 | 159 | 201 |
| | | | | 17 252 \$ | 15 354 \$ |

⁽¹⁾ Une description des garanties données pour l'ensemble du financement accordé par l'institution financière de la société est disponible à la note 23 E).

⁽²⁾ Versements mensuels, incluant les intérêts

Les obligations en vertu de contrats de location-financement se détaillent comme suit :

| | 31 décembre 2015 | | | 31 décembre 2014 | | |
|----------------------|----------------------------|--------------|---|----------------------------|--------------|---|
| | Versements minimums futurs | Intérêts | Valeur actualisée des versements minimums | Versements minimums futurs | Intérêts | Valeur actualisée des versements minimums |
| Moins d'un an | 72 \$ | 9 \$ | 63 \$ | 81 \$ | 14 \$ | 67 \$ |
| Entre un et cinq ans | 104 | 8 | 96 | 149 | 15 | 134 |
| | 176 \$ | 17 \$ | 159 \$ | 230 \$ | 29 \$ | 201 \$ |

14 . Provision pour garantie

| | 2015 | 2014 |
|---------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Solde au 1 ^{er} janvier | 1 135 \$ | 1 000 \$ |
| Provisions effectuées dans l'exercice | 723 | 804 |
| Provisions utilisées dans l'exercice | (661) | (669) |
| Solde au 31 décembre | 1 197 \$ | 1 135 \$ |
| Courant | 477 \$ | 454 \$ |
| Non courant | 720 | 681 |
| | 1 197 \$ | 1 135 \$ |

14 . Provision pour garantie (suite)

Dans le cours normal de ses activités, la société prend en charge certaines composantes en remplacement de composantes défectueuses en vertu des garanties offertes sur les produits qu'elle vend. Les garanties ont une durée de trois (3) mois, douze (12) mois ou trente-six (36) mois selon le produit. La provision est basée sur des estimés fondés sur son expérience antérieure pour des produits et services similaires. Il est donc possible que les conditions changent et que cela nécessite un changement important dans les montants comptabilisés.

15 . Capital et autres éléments des capitaux propres

A) Capital-actions et bons de souscription

Actions autorisées

Nombre illimité d'actions ordinaires avec droit de vote, participantes et sans valeur nominale

Nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang sans valeur nominale, pouvant être émises en séries

Nombre illimité d'actions privilégiées de deuxième rang sans valeur nominale, pouvant être émises en séries

Le 15 avril 2014, la société a conclu un placement privé par prise ferme de 5 750 000 unités au prix de 3,25 \$ par unité, pour un produit brut revenant à Savaria de 18 688 000 \$ et un produit net des frais financiers avant impôt de 17 546 000 \$. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription entier donne le droit à son porteur de souscrire une action ordinaire supplémentaire de la société au prix d'exercice de 4,25 \$ jusqu'au 15 avril 2017. Le nombre de bons de souscription émis est de 2 875 000 et aucun bon de souscription n'a été exercé au 31 décembre 2015.

Le 13 mai 2015, la société a complété un placement privé par prise ferme de 2 875 000 actions ordinaires au prix de 5,00 \$ par action, pour un produit brut revenant à Savaria de 14 375 000 \$ et un produit net des frais financiers avant impôt de 13 527 000 \$.

Durant 2015, la société a émis 150 000 actions ordinaires (393 750 en 2014) à un prix moyen de 1,35 \$ par action (1,22 \$ en 2014) suite à l'exercice d'options d'achat d'actions. Le cours moyen pondéré de l'action aux dates d'exercice de ces options d'achat d'actions était de 4,12 \$ (3,50 \$ en 2014). Ces exercices ont donné lieu à une augmentation du capital-actions de 235 000 \$ (611 000 \$ en 2014) et à une réduction du surplus d'apport de 34 000 \$ (130 000 \$ en 2014).

B) Cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global comprend les éléments suivants :

Le compte cumulatif de conversion

Le compte cumulatif de conversion comprend toutes les variations de change provenant de la conversion des états financiers des établissements étrangers.

Gains/pertes latent(e)s sur la couverture de flux de trésorerie

La provision de couverture comprend la partie efficace cumulative de la variation nette de la juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie liés à des transactions de couverture non échues encore.

C) Dividendes

Les dividendes suivants ont été déclarés et payés par la société :

Pour l'exercice clos le 31 décembre

| | 2015 | 2014 |
|--|----------|----------|
| 17 cents par action ordinaire qualifiée (24 cents en 2014) | 5 416 \$ | 6 345 \$ |

16 . Ventas

| | 2015 | 2014 |
|------------------------|------------------|------------------|
| Vente de biens | 88 334 \$ | 76 823 \$ |
| Prestation de services | 6 084 | 5 866 |
| Redevances | 845 | 220 |
| | 95 263 \$ | 82 909 \$ |

17 . Avantages du personnel

| | 2015 | 2014 |
|--|------------------|------------------|
| Gages et salaires | 22 062 \$ | 21 402 \$ |
| Avantages aux employés | 2 945 | 2 772 |
| Cotisations aux régimes à cotisations définies | 76 | 99 |
| Rémunération à base d'actions | 257 | 93 |
| | 25 340 \$ | 24 366 \$ |

18 . Produits financiers et charges financières

| | 2015 | 2014 |
|--------------------------------------|-----------------|---------------|
| Revenus d'intérêts | 231 \$ | 147 \$ |
| Gain de change net | 1 345 | 630 |
| Produits financiers | 1 576 \$ | 777 \$ |
| Intérêts sur la dette à long terme | 563 \$ | 560 \$ |
| Dépense d'intérêt et frais de banque | 186 | 190 |
| Charges financières | 749 \$ | 750 \$ |

19 . Impôts

| | 2015 | 2014 |
|---|-----------------|-----------------|
| Charge d'impôt exigible | | |
| Exercice courant | 3 504 \$ | 2 503 \$ |
| Économie d'impôt différé | | |
| Création et renversement des écarts temporaires | (216) | (102) |
| Charge totale d'impôt sur le résultat | 3 288 \$ | 2 401 \$ |

Impôt comptabilisé dans les autres éléments du résultat global

| | 2015 | | | 2014 | | |
|---|-------------------|---------------------------|-------------------|-------------------|---------------------------|-------------------|
| | Avant impôt | Avantage (charge) d'impôt | Net d'impôt | Avant impôt | Avantage (charge) d'impôt | Net d'impôt |
| Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie | (11 457) \$ | 2 943 \$ | (8 514) \$ | (4 724) \$ | 1 219 \$ | (3 505) \$ |
| Pertes (gains) sur contrats de change porté(e)s au résultat net au cours de l'exercice | 4 177 | (1 075) | 3 102 | 1 500 | (379) | 1 121 |
| Gains nets latents sur la conversion des états financiers d'établissements étrangers | 428 | - | 428 | 134 | - | 134 |
| | (6 852) \$ | 1 868 \$ | (4 984) \$ | (3 090) \$ | 840 \$ | (2 250) \$ |

19 . Impôts (suite)

Rapprochement du taux d'impôt effectif

| | 2015 | | 2014 | |
|--|--------|-----------|--------|----------|
| | | | | |
| Résultat net | | 8 944 \$ | | 6 391 \$ |
| Charge d'impôt totale | | 3 288 | | 2 401 |
| Résultat avant impôt | | 12 232 \$ | | 8 792 \$ |
| Impôt en utilisant le taux d'impôt domestique de la société | 25,8 % | 3 152 \$ | 25,8 % | 2 265 \$ |
| Impôt retenu sur rattachement de fonds d'une filiale étrangère | 0,5 % | 61 | - | - |
| Rémunération à base d'actions non déductible | 0,5 % | 66 | 0,3 % | 24 |
| Autres | 0,1 % | 9 | 1,2 % | 112 |
| | 26,9 % | 3 288 \$ | 27,3 % | 2 401 \$ |

Rapprochement de la variation du taux d'impôt applicable

| | 2015 | 2014 |
|---|--------|---------|
| Taux applicable pour l'exercice précédent | 25,8 % | 25,2 % |
| Variation dans le taux du crédit d'impôt pour fabrication et transformation liée à un changement dans la proportion des activités admissibles à ce crédit | - | 0,7 % |
| Variation dans les taux provinciaux liée à un changement dans la proportion des affaires entre les différentes juridictions | - | (0,1) % |
| Taux applicable pour l'exercice courant | 25,8 % | 25,8 % |

Actifs d'impôt différé non comptabilisé

Un actif d'impôt différé n'a pas été reconnu pour les items suivants :

| | 2015 | 2014 |
|---------------------------------------|----------|----------|
| Pertes autres qu'en capital reportées | 1 388 \$ | 1 129 \$ |
| Pertes en capital reportées | 351 \$ | 351 \$ |

Les pertes autres qu'en capital, totalisant 1 388 000 \$ au niveau fédéral américain et 718 000 \$ au niveau des États américains, viennent à échéance entre 2015 et 2032. Les pertes en capital, totalisant 351 000 \$ au niveau fédéral canadien ainsi qu'au Québec, n'ont pas de date d'échéance.

Un actif d'impôt différé n'a pas été reconnu en relation avec ces items étant donné qu'il n'est pas probable que la société puisse utiliser ces pertes.

19 . Impôts (suite)

Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés

Les actifs et passifs d'impôt différé sont comptabilisés comme suit :

| | Actifs | | Passifs | | Nets | |
|--|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 |
| Pertes reportées | 1 219 \$ | 990 \$ | - \$ | - \$ | 1 219 \$ | 990 \$ |
| Frais de développement différés | 104 | 108 | (301) | (250) | (197) | (142) |
| Provisions non déductibles (incluant la garantie et les stocks) | 530 | 518 | - | - | 530 | 518 |
| Immobilisations corporelles | 19 | 27 | (166) | (55) | (147) | (28) |
| Crédits d'impôt à l'investissement | 36 | 26 | (80) | (137) | (44) | (111) |
| Immobilisations incorporelles | 72 | 77 | (147) | (192) | (75) | (115) |
| Contrats de change et de swap de taux d'intérêt | 3 223 | 1 363 | - | - | 3 223 | 1 363 |
| Frais financiers | 378 | 246 | (13) | (7) | 365 | 239 |
| Autres | 399 | 288 | (79) | (114) | 320 | 174 |
| Actifs (passifs) d'impôt | 5 980 \$ | 3 643 \$ | (786) \$ | (755) \$ | 5 194 \$ | 2 888 \$ |
| Compensation d'impôt | (558) | (486) | 558 | 486 | - | - |
| Actifs (passifs) d'impôt net | 5 422 \$ | 3 157 \$ | (228) \$ | (269) \$ | 5 194 \$ | 2 888 \$ |

La société mère qui est en position d'actifs nets d'impôt différé au montant de 1 462 000 \$ a entraîné des pertes au cours de l'exercice. La société considère qu'il est probable de réaliser ces actifs d'impôt différé.

Variation des actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés durant l'exercice

| | Solde au 1 ^{er} janvier 2014 | Comptabilisé à même le résultat net | Augmentation par le biais d'un regroupement d'entreprises (note 4) | Augmentation par le biais de coûts d'émission liés à un placement privé | Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global | Solde au 31 décembre 2014 |
|--|---|---|--|--|---|---------------------------------|
| Pertes reportées | 987 \$ | 3 \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 990 \$ |
| Frais de développement différés | 20 | (162) | - | - | - | (142) |
| Provisions non déductibles (incluant la garantie et les stocks) | 484 | 34 | - | - | - | 518 |
| Immobilisations corporelles | (8) | (20) | - | - | - | (28) |
| Crédits d'impôt à l'investissement | (258) | 147 | - | - | - | (111) |
| Immobilisations incorporelles | (169) | 145 | (91) | - | - | (115) |
| Contrats de change et de swap de taux d'intérêt | 573 | (50) | - | - | 840 | 1 363 |
| Frais financiers | (3) | (65) | - | 307 | - | 239 |
| Autres | 180 | 70 | (76) | - | - | 174 |
| | 1 806 \$ | 102 \$ | (167) \$ | 307 \$ | 840 \$ | 2 888 \$ |

19 . Impôts (suite)

| | Solde au 1 ^{er} janvier 2015 | Comptabilisé à même le résultat net | Augmentation par le biais d'un regroupement d'entreprises (note 4) | Augmentation par le biais de coûts d'émission liés à un placement privé | Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global | Solde au 31 décembre 2015 |
|--|---|---|--|--|---|---------------------------------|
| Pertes reportées | 990 \$ | 229 \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 1 219 \$ |
| Frais de développement différés | (142) | (55) | - | - | - | (197) |
| Provisions non déductibles (incluant la garantie et les stocks) | 518 | 12 | - | - | - | 530 |
| Immobilisations corporelles | (28) | (119) | - | - | - | (147) |
| Crédits d'impôt à l'investissement | (111) | 67 | - | - | - | (44) |
| Immobilisations incorporelles | (115) | 49 | (9) | - | - | (75) |
| Contrats de change et de swap de taux d'intérêt | 1 363 | (8) | - | - | 1 868 | 3 223 |
| Frais financiers | 239 | (105) | - | 231 | - | 365 |
| Autres | 174 | 146 | - | - | - | 320 |
| | 2 888 \$ | 216 \$ | (9) \$ | 231 \$ | 1 868 \$ | 5 194 \$ |

20 . Résultat par action

Le tableau qui suit présente un rapprochement du résultat de base par action et du résultat dilué par action :

| | 2015 | 2014 |
|--|------------|------------|
| Résultat net | 8 944 \$ | 6 391 \$ |
| Résultat de base par action : | | |
| Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation | 31 447 322 | 27 800 969 |
| Résultat de base par action | 0,28 \$ | 0,23 \$ |
| Résultat dilué par action : | | |
| Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation | 31 447 322 | 27 800 969 |
| Effet des titres potentiellement dilutifs | 998 652 | 269 084 |
| Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation | 32 445 974 | 28 070 053 |
| Résultat dilué par action | 0,28 \$ | 0,23 \$ |

Au 31 décembre 2015, 245 000 options et bons de souscription (3 165 000 en 2014) ont été exclus du calcul du nombre moyen pondéré dilué d'actions en raison de leur effet antidilutif.

La valeur moyenne du marché des actions de la société pour fins du calcul de l'effet dilutif des options d'achat d'actions est basée sur des prix cotés sur le marché pour la période durant laquelle les options étaient en circulation.

21 . Flux de trésorerie

A) Variation nette des éléments hors caisse liés aux opérations

| | 2015 | 2014 |
|-----------------------------------|---------------|-----------------|
| Créances et autres débiteurs | 168 \$ | (151) \$ |
| Créances de crédits d'impôt | (24) | (290) |
| Stocks | (708) | (2 365) |
| Charges payées d'avance | (56) | (91) |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 494 | 1 890 |
| Produits différés | 611 | 460 |
| Provision pour garantie | 62 | 135 |
| | 547 \$ | (412) \$ |

21 . Flux de trésorerie (suite)

B) Transactions non monétaires

En 2015, les transactions non monétaires suivantes ont eu lieu : créance de crédits d'impôt appliquée contre des passifs d'impôts exigibles au montant de 386 000 \$ (529 000 \$ en 2014) et 228 000 \$ (95 000 \$ en 2014) contre les frais de développement différés, acquisition d'immobilisations corporelles par l'entremise de contrats de location-financement au montant de 31 000 \$ (152 000 \$ en 2014), renversement d'un solde d'une dette à long terme aux immobilisations corporelles à la fin d'un contrat de location-financement au montant de 8 000 \$ (10 000 \$ en 2014), conversion d'immobilisations corporelles en inventaire au montant de 34 000 \$ (néant en 2014), renversement aux immobilisations corporelles d'un dépôt au montant de 23 000 \$ (néant en 2014) et renversement de créances et autres débiteurs contre des passifs d'impôts exigibles au montant de 20 000 \$ (néant en 2014). De plus, les transactions non monétaires suivantes s'ajoutent à celles énumérées ci-dessus pour l'exercice 2014 : conversion d'une créance à recevoir en prêt à long terme au montant de 75 000 \$, conversion de stocks en immobilisations corporelles au montant de 66 000 \$ et renversement aux immobilisations incorporelles d'un dépôt au montant de 29 000 \$.

22 . Paiements fondés sur des actions

La société a mis sur pied un régime d'option d'achat d'actions pour ses administrateurs, membres de la direction, employés et consultants, en vertu duquel le conseil d'administration peut leur attribuer des options leur permettant d'acquérir des actions de la société à un prix d'exercice établi par le conseil. Le prix d'exercice est le cours de clôture de l'action de la journée précédant l'attribution des options. Les droits d'exercice deviennent généralement acquis sur une période variant entre un an et cinq ans à compter de la date d'attribution et les options doivent être levées dans un délai maximal de six ans, sauf en cas de retraite, de cessation d'emploi ou de décès. Les options exercées sont réglées en actions. Au 31 décembre 2015, 1 763 000 options pouvaient encore être octroyées par la société (356 000 au 31 décembre 2014).

La valeur de chaque option est estimée à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation d'options Black-Scholes avec les hypothèses ci-dessous :

| Exercice clos le 31 décembre | Nombre d'options attribuées | Taux d'intérêt sans risque ⁽¹⁾ | Rendement prévu des dividendes ⁽¹⁾ | Volatilité prévue ⁽¹⁾ | Durée prévue |
|------------------------------|-----------------------------|---|---|----------------------------------|--------------|
| 2015 | 595 000 | 0,96 % | 2,95 % | 31 % | 3 et 6 ans |
| 2014 | 560 000 | 1,73 % | 5,48 % | 40 % | 3 et 6 ans |

⁽¹⁾ Moyenne pondérée

La juste valeur estimative des options attribuées en 2015 s'élève à 584 000 \$ (401 000 \$ en 2014). Cette valeur est amortie par imputation aux résultats au cours de la période d'acquisition des droits d'exercice en question.

En 2015, un coût de rémunération total de 257 000 \$ (93 000 \$ en 2014) pour les attributions d'options d'achat d'actions au profit des salariés et des administrateurs a été comptabilisé dans les frais d'administration et a été porté au crédit du surplus d'apport.

| | 2015 | | 2014 | |
|---|------------------|------------------------------------|------------------|------------------------------------|
| | Nombre d'options | Moyenne pondérée des prix de levée | Nombre d'options | Moyenne pondérée des prix de levée |
| En circulation au 1 ^{er} janvier | 1 022 500 | 2,64 \$ | 856 250 | 1,39 \$ |
| Attribuées | 595 000 | 5,25 | 560 000 | 3,55 |
| Exercées | (150 000) | 1,35 | (393 750) | 1,22 |
| En circulation au 31 décembre | 1 467 500 | 3,83 \$ | 1 022 500 | 2,64 \$ |
| Pouvant être exercées au 31 décembre | 306 250 | 3,37 \$ | 316 667 | 1,89 \$ |

22 . Paiements fondés sur des actions (suite)

Les tableaux suivants résument certaines informations concernant les options d'achat d'actions en circulation aux 31 décembre :

| 2015 | | | | | |
|------------------------------|------------------|---|------------------------------------|-----------------------------|------------------------------------|
| Options en circulation | | | | Options pouvant être levées | |
| Fourchette des prix de levée | Nombre d'options | Moyenne pondérée des durées de vie contractuelles résiduelles | Moyenne pondérée des prix de levée | Nombre d'options | Moyenne pondérée des prix de levée |
| 1,50 \$ à 1,90 \$ | 312 500 | 3,3 ans | 1,64 \$ | 112 500 | 1,52 \$ |
| 3,45 \$ à 3,65 \$ | 560 000 | 4,9 ans | 3,55 | 100 000 | 3,45 |
| 4,70 \$ à 5,91 \$ | 595 000 | 5,6 ans | 5,25 | 93 750 | 5,50 |
| 1,50 \$ à 5,91 \$ | 1 467 500 | 4,8 ans | 3,83 \$ | 306 250 | 3,37 \$ |

| 2014 | | | | | |
|------------------------------|------------------|---|------------------------------------|-----------------------------|------------------------------------|
| Options en circulation | | | | Options pouvant être levées | |
| Fourchette des prix de levée | Nombre d'options | Moyenne pondérée des durées de vie contractuelles résiduelles | Moyenne pondérée des prix de levée | Nombre d'options | Moyenne pondérée des prix de levée |
| 0,90 \$ | 50 000 | 0,4 an | 0,90 \$ | 50 000 | 0,90 \$ |
| 1,50 \$ à 1,90 \$ | 412 500 | 2,6 ans | 1,62 | 191 667 | 1,54 |
| 3,45 \$ à 3,65 \$ | 560 000 | 4,9 ans | 3,55 | 75 000 | 3,45 |
| 0,90 \$ à 3,65 \$ | 1 022 500 | 3,8 ans | 2,64 \$ | 316 667 | 1,89 \$ |

23 . Instruments financiers

Le tableau ci-dessous indique la présentation des instruments financiers dérivés aux états consolidés de la situation financière.

| | 2015 | 2014 |
|---------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Passifs courants | | |
| Instruments dérivés de change | 5 686 \$ | 2 213 \$ |
| Instruments dérivés de taux d'intérêt | 126 | 82 |
| | 5 812 \$ | 2 295 \$ |
| Passifs non courants | | |
| Instruments dérivés de change | 6 686 \$ | 2 925 \$ |
| Instruments dérivés de taux d'intérêt | 37 | 66 |
| | 6 723 \$ | 2 991 \$ |

A) Gestion des risques financiers

Aperçu

La société est exposée aux risques suivants par son utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit;
- risque de liquidité;
- risque du marché.

Cette note présente de l'information sur chacun des risques ci-dessus auxquels la société est exposée et la gestion du capital de la société.

23 . Instruments financiers (suite)

A) Gestion des risques financiers (suite)

Cadre de la gestion du risque

Le conseil d'administration a la responsabilité globale de l'établissement et la surveillance du cadre de gestion du risque de la société.

Les politiques de gestion du risque de la société sont établies afin d'identifier et d'analyser les risques auxquels la société fait face, d'établir des limites de risque et des contrôles appropriés et de surveiller les risques et le respect des limites. Les politiques et systèmes de gestion du risque sont révisés régulièrement afin d'y refléter les changements dans les conditions du marché et dans les activités de la société.

Le comité d'audit de la société contrôle la manière dont la direction surveille le respect des politiques et procédures de gestion du risque et s'assure que le cadre de gestion du risque est adéquat en relation avec les risques auxquels la société fait face.

B) Risque de crédit

La trésorerie et les instruments financiers dérivés sont détenus ou émis par des institutions financières dont la cote de crédit est de qualité supérieure. Ainsi, la société considère que le risque de non-performance de ces instruments est négligeable.

La société consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et elle minimise son risque de crédit en concluant des opérations avec un grand nombre de clients dans divers secteurs d'activité.

La société détient des garanties sur des actifs personnels comme caution sur les prêts à long terme.

Risque de crédit auquel la société est exposée

La valeur comptable des actifs financiers représente le risque de crédit maximal.

Le risque de crédit maximal pour les prêts et les créances, avant la provision pour mauvaises créances, à la date de clôture par secteur géographique, est de :

| | 2015 | 2014 |
|----------------|-----------|-----------|
| Canada | 4 638 \$ | 4 284 \$ |
| États-Unis | 7 228 | 6 323 |
| Autres régions | 560 | 832 |
| | 12 426 \$ | 11 439 \$ |

Perte de valeur

L'âge des créances à la date de clôture est :

| | 2015 | | 2014 | |
|------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | Brut | Provision | Brut | Provision |
| Courant, 0-60 jours | 10 061 \$ | - \$ | 8 092 \$ | - \$ |
| Échu, 61-90 jours | 858 | 30 | 1 305 | 56 |
| Échu, plus de 90 jours | 1 334 | 619 | 1 700 | 501 |
| | 12 253 \$ | 649 \$ | 11 097 \$ | 557 \$ |

La provision pour mauvaises créances a évolué comme suit durant l'exercice :

| | 2015 | 2014 |
|--|--------|--------|
| Solde au 1 ^{er} janvier | 557 \$ | 672 \$ |
| Augmentation de la provision pour mauvaises créances | 206 | 115 |
| Radiation de montants à recevoir : | | |
| Secteur accessibilité | (105) | (230) |
| Secteur véhicules adaptés | (9) | - |
| Solde au 31 décembre | 649 \$ | 557 \$ |

23 . Instruments financiers (suite)

C) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la société éprouve des difficultés à honorer ses engagements lorsqu'ils viennent à échéance. La direction analyse le niveau des liquidités de la société de façon continue pour s'assurer d'avoir suffisamment de liquidités pour respecter ses engagements. Afin de s'assurer de disposer des liquidités nécessaires pour remplir ses obligations à court terme, la société maintient des modalités de paiement avec ses clients semblables à celles dont elle dispose auprès de ses fournisseurs.

Au 31 décembre 2015, la société disposait d'un fonds de roulement de 37 028 000 \$ (27 638 000 \$ au 31 décembre 2014) et de facilités de crédit non utilisées de 6 375 000 \$ (5 500 000 \$ au 31 décembre 2014).

Les tableaux suivants résument les échéances contractuelles des passifs financiers, incluant les versements estimés d'intérêt et excluant l'effet des ententes de compensation.

| | 2015 | | | | | |
|---|------------------|---------------------------------|------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| | Valeur comptable | Flux de trésorerie contractuels | 1 an | 2 à 3 ans | 4 à 5 ans | Plus de 5 ans |
| Passifs financiers non dérivés | | | | | | |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 11 071 \$ | 11 071 \$ | 11 071 \$ | - \$ | - \$ | - \$ |
| Dette à long terme, incluant la partie courante et les intérêts | 17 252 | 19 570 | 3 406 | 6 009 | 2 795 | 7 360 |
| | 28 323 \$ | 30 641 \$ | 14 477 \$ | 6 009 \$ | 2 795 \$ | 7 360 \$ |
| Passifs financiers dérivés | | | | | | |
| Contrats de change à terme | | | | | | |
| Sorties de fonds | 12 372 \$ | 74 851 \$ | 24 187 \$ | 50 664 \$ | - \$ | - \$ |
| Entrées de fonds | - | (62 433) | (18 480) | (43 953) | - | - |
| Contrats de swap de taux d'intérêt | 163 | 164 | 126 | 38 | - | - |
| | 12 535 \$ | 12 582 \$ | 5 833 \$ | 6 749 \$ | - \$ | - \$ |
| | | | | | | |
| | 2014 | | | | | |
| | Valeur comptable | Flux de trésorerie contractuels | 1 an | 2 à 3 ans | 4 à 5 ans | Plus de 5 ans |
| Passifs financiers non dérivés | | | | | | |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 9 610 \$ | 9 610 \$ | 9 610 \$ | - \$ | - \$ | - \$ |
| Dette à long terme, incluant la partie courante et les intérêts | 15 354 | 17 333 | 3 204 | 5 299 | 3 620 | 5 210 |
| | 24 964 \$ | 26 943 \$ | 12 814 \$ | 5 299 \$ | 3 620 \$ | 5 210 \$ |
| Passifs financiers dérivés | | | | | | |
| Contrats de change à terme | | | | | | |
| Sorties de fonds | 5 138 \$ | 63 617 \$ | 20 964 \$ | 42 653 | - \$ | - \$ |
| Entrées de fonds | - | (58 388) | (18 733) | (39 655) | - | - |
| Contrats de swap de taux d'intérêt | 148 | 149 | 82 | 67 \$ | - | - |
| | 5 286 \$ | 5 378 \$ | 2 313 \$ | 3 065 \$ | - \$ | - \$ |

23 . Instruments financiers (suite)

D) Risques de marché

i) Risque de change

La société réalise approximativement 63 % (61 % en 2014) de ses ventes en monnaies étrangères et est, par conséquent, exposée à des risques de marché liés aux fluctuations des monnaies étrangères. Ces risques sont partiellement compensés par ses achats de matières premières en dollars américains et par l'utilisation de contrats de change à terme. Ces contrats obligent la société à vendre des dollars américains à des taux prédéterminés.

La direction a établi une politique exigeant que la société gère le risque de change lié à sa devise fonctionnelle. L'objectif de cette politique consiste à minimiser les risques associés aux transactions en devises étrangères, plus particulièrement le dollar américain, pour ainsi protéger le bénéfice brut contre les fluctuations importantes de la valeur du dollar canadien face aux devises étrangères et pour éviter la spéculation sur la valeur des devises. La société s'acquiesce de cette tâche en concluant des contrats à terme sur devises. Selon la politique, les entrées nettes prévues en devises américaines peuvent être couvertes jusqu'à un maximum de 75 %.

Par ailleurs, la société dispose d'une ligne de substitution lui permettant de s'exposer à des risques de pertes potentielles sur les contrats de change sur une période de couverture maximale de 36 mois. La valeur marchande des contrats de change est calculée quotidiennement par la banque. Lorsque la résultante est une perte d'un montant supérieur à 7 100 000 \$, la banque peut réaliser les sûretés données en garantie pour couvrir le risque supplémentaire. À cet égard, un montant de 5 120 000 \$ au 31 décembre 2015 est réservé pour garantir les pertes non réalisées sur les contrats de change, puisque celles-ci s'élèvent à 12 220 000 \$ à la date de la dernière évaluation en 2015 (note 5).

Les tableaux ci-dessous résument les caractéristiques des contrats de change à terme aux 31 décembre :

| 2015 | | | |
|--------------|-------|------------------------------|---|
| Échéance | Type | Taux de change moyen pondéré | Montants contractuels (en milliers de dollars US) |
| 0 à 12 mois | Vente | 1,0560 | 17 500 \$ |
| 12 à 24 mois | Vente | 1,1145 | 19 000 |
| 24 à 36 mois | Vente | 1,2654 | 18 000 |
| | | 1,1456 | 54 500 \$ |

| 2014 | | | |
|--------------|-------|------------------------------|---|
| Échéance | Type | Taux de change moyen pondéré | Montants contractuels (en milliers de dollars US) |
| 0 à 12 mois | Vente | 1,0407 | 18 000 \$ |
| 12 à 24 mois | Vente | 1,0560 | 17 500 |
| 24 à 36 mois | Vente | 1,1145 | 19 000 |
| | | 1,0713 | 54 500 \$ |

La juste valeur des instruments financiers dérivés reflète en général les montants estimatifs que la société paierait ou recevrait lors d'un règlement hypothétique des contrats à la date de clôture de l'exercice.

Aucune inefficacité n'a été comptabilisée dans le résultat net pour les couvertures de flux de trésorerie puisque les sources d'inefficacité sont non significatives. En 2015, la variation de la valeur des instruments de couverture au montant de 11 442 000 \$ (4 735 000 \$ en 2014), utilisée pour calculer la partie inefficace des relations de couvertures de risque de change, était identique à la variation de la valeur des éléments couverts employée.

La juste valeur des instruments financiers dérivés, laquelle est présentée au cumul des autres éléments du résultat étendu, avant les impôts différés de 3 179 000 \$ (1 315 000 \$ au 31 décembre 2014), s'établit comme suit aux 31 décembre :

23 . Instruments financiers (suite)

i) Risque de change (suite)

| | 2015 | 2014 |
|--|-------------|------------|
| Pertes non réalisées sur contrats de change à terme venant à échéance dans les douze prochains mois | (5 686) \$ | (2 213) \$ |
| Gains sur contrats de change à terme encaissés en avance qui seront reconnus dans les douze prochains mois | - | 31 |
| | (5 686) \$ | (2 182) \$ |
| Pertes non réalisées sur contrats de change à terme venant à échéance après les douze prochains mois | (6 686) | (2 925) |
| | (12 372) \$ | (5 107) \$ |

Aux 31 décembre 2015 et 2014, si les autres variables demeuraient inchangées, une variation à la hausse de 0,01 \$ de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait comme incidence une augmentation des « Autres éléments du résultat global » de l'ordre de 620 000 \$ après impôt (496 000 \$ en 2014). Une variation à la baisse de 0,01 \$ de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait comme incidence une diminution des « Autres éléments du résultat global » de l'ordre de 628 000 \$ après impôt (504 000 \$ en 2014).

La société ne détient ni n'émet d'instruments financiers dérivés à des fins commerciales ou spéculatives. Les instruments financiers dérivés font l'objet de procédures standard de contrôle en ce qui concerne les conditions de crédit, les contrôles financiers et les procédures de gestion et de surveillance de risque.

Incidence du risque de change lié au dollar américain sur les éléments monétaires libellés en dollars américains :

(en milliers de dollars US)

| | 2015 | 2014 |
|--|----------|----------|
| Trésorerie | 1 909 \$ | 1 604 \$ |
| Créances et autres débiteurs | 5 436 | 5 793 |
| Prêts à long terme, incluant la partie courante | 10 | 100 |
| Fournisseurs et autres créditeurs | (878) | (1 348) |
| Total des éléments monétaires libellés en dollars américains | 6 477 \$ | 6 149 \$ |

Aux 31 décembre 2015 et 2014, si les autres variables demeuraient inchangées, une variation à la hausse ou à la baisse de 0,01 \$ de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait comme incidence une diminution ou une augmentation des « Produits (charges) financier(ère)s » de l'ordre de 65 000 \$ (61 000 \$ en 2014), ou après impôt de 47 000 \$ (45 000 \$ en 2014).

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt auquel est exposée la société découle de la trésorerie, des prêts à long terme, des emprunts bancaires et des emprunts à long terme. La trésorerie et les emprunts à taux variables exposent la société au risque de variation des flux de trésorerie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt, tandis que les prêts à long terme et les emprunts à taux fixes exposent la société au risque de variation de la juste valeur en raison de la fluctuation des taux d'intérêt.

La société analyse de façon continue son exposition au risque de taux d'intérêt et examine les options de renouvellement et de refinancement qui lui sont disponibles pour minimiser ce risque. Elle dispose d'une ligne de trésorerie au montant maximal de 610 000 \$ pour couvrir le risque de perte potentielle lors de la conversion de son taux d'intérêt variable sur les dettes à long terme de 9 600 000 \$ et de 7 000 000 \$ à un taux fixe pour lesquelles elle a conclu des opérations d'échange de taux d'intérêt (« contrats de swap ») afin de minimiser son risque lié aux variations des taux d'intérêt.

| Échéance | Taux d'intérêt fixe | Valeur nominale initiale | Solde | |
|------------|---------------------|--------------------------|----------|----------|
| | | | 2015 | 2014 |
| avril 2017 | 1,98% | \$7 000 | 3 321 \$ | 4 317 \$ |
| avril 2017 | 2,08% | \$9 600 | 7 252 \$ | 7 888 \$ |

23 . Instruments financiers (suite)

ii) Risque de taux d'intérêt (suite)

Des frais d'estampillage de 1,5 % s'ajoutent aux taux d'intérêt mentionnés ci-dessus.

Ces instruments dérivés ont été désignés comme couverture aux fins comptables. La juste valeur des instruments financiers, laquelle est présentée au cumul des autres éléments du résultat étendu, avant les impôts différés de 44 000 \$ (40 000 \$ au 31 décembre 2014), s'établit comme suit aux 31 décembre :

| | 2015 | 2014 |
|---|----------|----------|
| Pertes non réalisées sur contrats de swap de taux d'intérêt applicables à la partie courante de la dette à long terme | (126) \$ | (82) \$ |
| Pertes non réalisées sur contrats de swap de taux d'intérêt applicables à la partie non courante de la dette à long terme | (37) | (66) |
| | (163) \$ | (148) \$ |

Aucune inefficacité n'a été comptabilisée dans le résultat net pour les couvertures de flux de trésorerie puisque les sources d'inefficacité sont non significatives. En 2015, la variation de la valeur des instruments de couverture au montant de 15 000 \$ (11 000 \$ en 2014), utilisée pour calculer la partie inefficace des relations de couvertures de risque de taux d'intérêt, était identique à la variation de la valeur des éléments couverts employée.

Le seul élément monétaire à taux variable présentant un risque d'incidence sur le résultat net advenant une variation du taux d'intérêt est l'avance bancaire au montant de 1 125 000 \$ (2 000 000 \$ en 2014).

Aux 31 décembre 2015 et 2014, si les autres variables demeuraient inchangées, une variation à la hausse de 100 points de base du taux préférentiel n'aurait pas d'effet significatif sur le résultat net et aurait comme incidence un impact défavorable sur les « Autres éléments du résultat global » de l'ordre de 33 000 \$ (58 000 \$ en 2014) après impôt. Une variation à la baisse de 100 points de base du taux préférentiel n'aurait pas d'effet significatif sur le résultat net et aurait comme incidence un impact favorable sur les « Autres éléments du résultat global » de l'ordre de 206 000 \$ (174 000 \$ en 2014) après impôt.

iii) Risque de prix

Les produits de la société comportent des centaines de composantes fabriquées par près de 100 fournisseurs sur la scène internationale. Les prix de ces composantes peuvent varier et avoir une incidence sur les marges bénéficiaires de la société. Grâce à son modèle d'affaires flexible, la société peut changer de fournisseur au besoin afin de minimiser ce risque.

La société n'utilise pas de produit dérivé lié au prix des matières.

Juste valeur versus valeur comptable

Les tableaux ci-dessous présentent la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs financiers, incluant leur niveau dans la hiérarchie d'évaluation de la juste valeur. Ils n'incluent pas l'information sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers présentés au coût amorti lorsque la valeur comptable de ceux-ci représente une approximation raisonnable de la juste valeur.

| | 2015 | | | |
|--|------------------|--------------|----------|----------|
| | Valeur comptable | Juste valeur | | |
| | | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 |
| Actifs présentés au coût amorti | | | | |
| Prêts à long terme | 51 \$ | - \$ | - \$ | 51 \$ |
| Passifs présentés à la juste valeur | | | | |
| Contrats de change à terme | (12 372) \$ | - | (12 372) | (12 372) |
| Contrats de swap de taux d'intérêt | (163) | - | (163) | (163) |
| | (12 535) \$ | | | |
| Passifs présentés au coût amorti | | | | |
| Dette à long terme | (17 252) \$ | - | - | (17 243) |

23 . Instruments financiers (suite)

Juste valeur versus valeur comptable (suite)

| | 2014 | | | |
|--|------------------|--------------|----------|----------|
| | Valeur comptable | Juste valeur | | |
| | | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 |
| Actifs présentés au coût amorti | | | | |
| Prêts à long terme | 163 \$ | - \$ | - \$ | 157 \$ |
| Passifs présentés à la juste valeur | | | | |
| Contrats de change à terme | (5 138) \$ | - | (5 138) | - |
| Contrats de swap de taux d'intérêt | (148) | - | (148) | - |
| | (5 286) \$ | | | |
| Passifs présentés au coût amorti | | | | |
| Dette à long terme | (15 354) \$ | - | - | (15 344) |

La base pour la détermination de la juste valeur est divulguée à la note 25.

E) Gestion du capital

La société définit les composantes de sa structure de capital comme étant les dettes à long terme et les avances bancaires moins la trésorerie plus les capitaux propres.

| | 2015 | 2014 |
|---|-------------|-------------|
| Trésorerie | (29 707) \$ | (16 280) \$ |
| Dette à long terme, incluant la partie courante | 17 252 | 15 354 |
| Capitaux propres | (12 455) \$ | (926) \$ |
| Total de la structure de capital | 49 213 | 36 456 |
| | 36 758 \$ | 35 530 \$ |

La politique du conseil d'administration est de maintenir une solide assise financière afin de maintenir la confiance des investisseurs, des créiteurs et du marché et de soutenir le développement futur de l'entreprise. La direction surveille le rendement sur le capital, qui est défini par la société comme étant le résultat des activités opérationnelles divisé par les capitaux propres. La direction surveille aussi le niveau de dividendes aux actionnaires ordinaires.

La société utilise un processus de consolidation des comptes bancaires en dollars canadiens pour optimiser les besoins et excédents de liquidités de la société mère et de ses filiales. Tant que le solde net des comptes demeure positif, aucun intérêt n'est exigible. Ce processus est administré par l'institution financière de la société.

La société surveille le capital basé sur plusieurs ratios financiers et indicateurs de performance non financiers.

La société doit respecter des conditions imposées par diverses ententes bancaires et s'assurer qu'elles soient respectées lorsqu'il se doit. Elle a respecté toutes les conditions imposées par ses prêteurs tout au long de l'exercice.

De plus, la société a donné les actifs suivants comme garantie sur ces diverses ententes bancaires : une hypothèque mobilière de premier rang de 50 000 000 \$ sur l'universalité des biens meubles de la société et de ses filiales, une garantie selon l'article 427 de la *Loi sur les banques* sur les inventaires, des hypothèques mobilières de premier rang de 9 700 000 \$ et de 6 200 000 \$ grevant les immeubles de la société ainsi qu'un cautionnement solidaire de 50 000 000 \$ couvrant toutes les filiales de la société.

De temps à autre, la société rachète ses propres actions. Le moment de ces achats dépend du prix du marché des actions. Il n'y a pas eu de changement durant l'exercice dans l'approche du groupe en gestion du capital. Ni la société, ni ses filiales ne sont assujetties à des exigences externes en matière de capital.

24 . Engagements

À titre de locataire

Les contrats de location-exploitation sans possibilité d'annulation sont payables comme suit :

| | 2015 | 2014 |
|----------------------|----------|----------|
| Moins d'un an | 664 \$ | 1 011 \$ |
| Entre un et cinq ans | 850 | 1 092 |
| | 1 514 \$ | 2 103 \$ |

La société a conclu des ententes pour la location de ses locaux ainsi que des contrats de location-exploitation pour la location de matériel roulant et d'équipement. Les baux sur les immeubles ont des durées restantes de 2 à 48 mois, et la plupart de ceux-ci ont une option de renouvellement à la fin du bail.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2015, un montant de 406 000 \$ (428 000 \$ en 2014) est comptabilisé dans le coût des ventes et un montant de 482 000 \$ (448 000 \$ en 2014) est comptabilisé dans les charges opérationnelles en relation avec les contrats de location-exploitation.

25 . Détermination des justes valeurs

Plusieurs des méthodes comptables et de divulgation de la société exigent la détermination de la juste valeur, tant pour ce qui est des actifs et passifs financiers que des actifs et passifs non financiers. Les justes valeurs ont été déterminées aux fins d'évaluation et (ou) des informations à fournir selon les méthodes exposées ci-après. S'il y a lieu, des informations supplémentaires concernant les hypothèses posées dans la détermination de la juste valeur sont fournies dans les notes portant sur l'actif ou le passif concerné.

A) Immobilisations corporelles

La juste valeur des immobilisations corporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises est basée sur la valeur marchande. La juste valeur des éléments d'équipement, mobilier et agencement, matériel roulant, matériel informatique et améliorations locatives est basée sur une approche fondée sur le marché et sur le coût utilisant les prix du marché pour des éléments similaires, lorsqu'ils sont disponibles, et un coût de remplacement, lorsque approprié.

B) Immobilisations incorporelles

La juste valeur des marques de commerce acquises lors d'un regroupement d'entreprises est basée sur un estimé escompté des paiements de redevances qui ont été évités par le fait que la société possède les marques de commerce. La juste valeur des listes de clients acquises lors d'un regroupement d'entreprises est déterminée en utilisant la méthode de l'excédent du résultat multi-période, par laquelle l'actif en question est évalué après y avoir déduit un rendement raisonnable sur tous les autres actifs qui participent dans la création des flux de trésorerie y afférents.

La juste valeur des autres immobilisations incorporelles est basée sur les flux de trésorerie escomptés prévus provenant de l'utilisation et la vente éventuelle des actifs.

C) Stocks

La juste valeur des stocks acquis lors d'un regroupement d'entreprises est basée sur le prix de vente estimé dans le cours normal des affaires moins les coûts d'achèvement et de vente estimés, et une marge de profit raisonnable basée sur l'effort requis pour acheter et vendre les stocks.

D) Actifs au coût amorti

Les actifs au coût amorti sont estimés comme étant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, escomptés en utilisant le taux d'intérêt du marché à la date de clôture.

25 . Détermination des justes valeurs (suite)

E) Dérivés

La juste valeur des contrats de change est estimée en escomptant la différence entre le montant contractuel à terme et la valeur actuelle à terme pour le montant résiduel du contrat utilisant un taux d'intérêt sans risque (basé sur les bons du Trésor). La juste valeur des contrats de swap de taux d'intérêt est estimée en escomptant la différence entre le taux d'intérêt du contrat de swap et les taux du marché sur la valeur des emprunts.

La juste valeur reflète le risque de crédit de l'instrument et inclut un ajustement afin de tenir compte du risque de crédit de l'entité de la société et de la contrepartie lorsque approprié.

F) Passifs au coût amorti

La juste valeur, qui est déterminée pour fins de divulgation, est calculée sur la valeur actualisée des sorties de fonds en capital et intérêts, escomptées au taux du marché à la date de clôture.

G) Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

La juste valeur des options d'achat d'actions est mesurée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes. Les données de mesures incluent la valeur de l'action à la date de la mesure, le prix d'exercice de l'instrument, la volatilité prévue (basée sur la moyenne pondérée historique de volatilité, ajustée pour des variations prévues dues à de l'information à laquelle le public a accès), la moyenne pondérée de la durée de vie de l'instrument (basée sur l'expérience passée et le comportement général du détenteur des options), les dividendes prévus et le taux d'intérêt sans risque (basé sur les bons du Trésor).

26 . Subventions gouvernementales

Au cours de l'exercice 2015, la société a comptabilisé des crédits d'impôt pour la recherche scientifique et développement expérimental s'élevant à 251 000 \$ (266 000 \$ en 2014). De ce montant, 225 000 \$ n'a pas encore fait l'objet de cotisation par les autorités fiscales.

La société a également comptabilisé des crédits d'impôt pour apprentis de 91 000 \$ (149 000 \$ en 2014) qui n'ont pas encore fait l'objet de cotisation par les autorités fiscales.

Ces crédits ont été comptabilisés comme suit :

| | 2015 | 2014 |
|--|--------|--------|
| Diminution des frais de développement différés | 237 \$ | 56 \$ |
| Diminution du coût des ventes | 91 | 167 |
| Diminution des frais d'administration | - | 51 |
| Diminution des frais de recherche et développement | 14 | 141 |
| | 342 \$ | 415 \$ |

27 . Secteurs opérationnels

Information sur les secteurs opérationnels

La société est structurée selon deux secteurs opérationnels qui sont présentés distinctement aux fins de l'information financière. Les secteurs sont essentiellement structurés en fonction des principaux segments de marché qu'ils desservent. Le secteur *Accessibilité* inclut la fabrication et la distribution d'équipements d'accessibilité résidentiels et commerciaux pour personnes à mobilité restreinte ainsi que l'opération d'un réseau de franchisés et de magasins corporatifs par lesquels est vendu de l'équipement d'accessibilité neuf et recyclé et d'un programme d'identification de prospects par lequel sont distribués les noms de clients potentiels à plus de 100 affiliés en Amérique du Nord. Le secteur *Véhicules adaptés* effectue la conversion et l'adaptation de véhicules pour les personnes à mobilité restreinte, à des fins personnelles ou commerciales (taxis).

27 . Secteurs opérationnels (suite)

| | 2015 | | | |
|------------------------------|---------------|-------------------|--------------|-----------|
| | Accessibilité | Véhicules adaptés | Siège social | Total |
| Ventes externes | 82 620 \$ | 12 643 \$ | - \$ | 95 263 \$ |
| Résultat (perte) avant impôt | 12 523 \$ | 1 230 \$ | (1 521) \$ | 12 232 \$ |
| Actifs des secteurs | 48 452 \$ | 6 460 \$ | 40 773 \$ | 95 685 \$ |
| Passifs des secteurs | 27 382 \$ | 1 256 \$ | 17 834 \$ | 46 472 \$ |
| Dépenses en capital | 1 714 \$ | 429 \$ | 6 362 \$ | 8 505 \$ |

| | 2014 | | | |
|------------------------------|---------------|-------------------|--------------|-----------|
| | Accessibilité | Véhicules adaptés | Siège social | Total |
| Ventes externes | 69 637 \$ | 13 272 \$ | - \$ | 82 909 \$ |
| Résultat (perte) avant impôt | 8 809 \$ | 1 340 \$ | (1 357) \$ | 8 792 \$ |
| Actifs des secteurs | 39 709 \$ | 6 924 \$ | 24 787 \$ | 71 420 \$ |
| Passifs des secteurs | 18 635 \$ | 1 236 \$ | 15 093 \$ | 34 964 \$ |
| Dépenses en capital | 5 417 \$ | 193 \$ | - \$ | 5 610 \$ |

Information géographique

| | Ventes | | Actifs non courants | |
|----------------|-----------|-----------|---------------------|-----------|
| | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 |
| Canada | 34 539 \$ | 31 732 \$ | 33 545 \$ | 24 811 \$ |
| États-Unis | 52 530 | 43 248 | 16 | 13 |
| Autres régions | 8 194 | 7 929 | 567 | 456 |
| | 95 263 \$ | 82 909 \$ | 34 128 \$ | 25 280 \$ |

Les ventes sont affectées aux régions géographiques selon la destination des produits expédiés.

28 . Éventualités

Dans le cours normal de son exploitation, la société fait l'objet de réclamations et de litiges. Bien que le dénouement des procédures ne puisse pas être déterminé avec certitude, la direction juge que toute responsabilité qui découlerait de telles éventualités n'aurait pas d'incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la société.

La société a reçu une réclamation en relation avec le paiement du billet à payer déjà comptabilisé au montant de 420 817 \$ lié à l'acquisition de Freedom en 2010 ainsi qu'une somme de 762 000 \$ liée au contrat d'emploi de l'ancien actionnaire de cette compagnie. La société a émis une demande reconventionnelle concernant la réclamation liée à l'acquisition ainsi qu'une demande pour que soit rejetée la réclamation liée au contrat d'emploi. Cette dernière demande ayant été refusée, la société en a appelé de la décision. Le dénouement de ces réclamations ne peut pas être déterminé à cette date.

29 . Parties liées

Transactions avec les principaux dirigeants

A) Rémunération des principaux dirigeants

| | 2015 | 2014 |
|--------------------------------------|----------|----------|
| Avantages du personnel à court terme | 806 \$ | 835 \$ |
| Paiements fondés sur des actions | 375 | 214 |
| | 1 181 \$ | 1 049 \$ |

29 . Parties liées (suite)

B) Transactions avec les principaux dirigeants

Les administrateurs de la société contrôlent 47,8 % (50,2 % en 2014) des actions avec droit de vote de la société.

La société a comptabilisé un montant de 71 000 \$ (52 000 \$ en 2014) pour des services comptables et fiscaux rendus par une entité dont un associé est un administrateur et le chef de la direction financière de la société. De ce montant, aucun montant n'est comptabilisé comme fournisseurs et autres créditeurs à l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2015 (5 000 \$ au 31 décembre 2014).

La société a signé un bail avec une entité appartenant à un administrateur et le président et chef de la direction de la société. Selon les modalités de ce bail, un montant de 25 000 \$ (25 000 \$ en 2014) a été versé à cette compagnie en 2015. Le bail vient à échéance en octobre 2016 et le total de l'engagement restant est de 21 000 \$ (46 000 \$ en 2014).

Les conditions rattachées à ces ententes reflètent les conditions du marché.

30 . Événement subséquent

Le 5 février 2016, le Conseil d'administration de la société a déclaré un dividende de 5 cents (0,05 \$) par action ordinaire payable le 1^{er} mars 2016 aux actionnaires inscrits aux registres de la société à la fermeture des bureaux le 16 février 2016.